

Réalisation du schéma d'accueil du public en forêt de Marly



Mémoire de dominante Gestion Forestière

Photographie de couverture : Quentin Beurier

Photographies du document : Quentin Beurier et Simon Birckel - ONF.

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVES DE LA FIF

F.I.F. – AgroParisTech ENGREF	TRAVAUX D'ÉLÈVES
TITRE : Réalisation du schéma d'accueil de la forêt de Marly	Mots clés : accueil du public, forêt périurbaine
AUTEUR(S) : Quentin Beurier	Promotion : APT 1
Caractéristiques : 1 volume ; 80 pages ; 8 figures ; 7 annexes (dont 6 cartes)	

CADRE DU TRAVAIL		
ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : Office National des Forêts – Agence interdépartementale de Versailles		
Nom du responsable : Matthieu Augery		
Fonction : Chef de projet environnement		
Nom du correspondant ENGREF : Éric Lacombe		
<input type="checkbox"/> Tronc Commun <input type="checkbox"/> Option <input type="checkbox"/> Spécialité	<input type="checkbox"/> Stage entreprise <input type="checkbox"/> Stage étranger <input checked="" type="checkbox"/> Stage fin d'études Date de remise : 16 septembre 2013	<input type="checkbox"/> Autre
Contrat avec Gref Services Nancy <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

SUITE À DONNER (réservé au Service des Etudes)
<input checked="" type="checkbox"/> Consultable et diffusable <input type="checkbox"/> Confidentiel de façon permanente <input type="checkbox"/> Confidentiel jusqu'au/...../..... , puis diffusable

AgroParisTech - ENGREF
Institut des Sciences et Industries
du Vivant et de l'Environnement

Office National des forêts

Réalisation du schéma d'accueil de la forêt de Marly (78)

Mémoire de dominante Gestion Forestière

Résumé

En Ile-de-France, les espaces « naturels » sont peu nombreux mais très appréciés. De ce fait, les forêts publiques, ouvertes à tous, attirent de nombreux visiteurs. L'Office National des Forêts (O.N.F.), en charge de la gestion des forêts publiques cherche à encadrer l'accueil du public dans ces forêts. Pour parvenir à accueillir tous les usagers sans menacer le milieu naturel ni compromettre la production de bois, l'O.N.F. réalise des Schémas d'Accueil du Public (S.A.P.). La forêt domaniale de Marly présente ces trois enjeux et parmi ceux-là c'est bien l'accueil du public qui prime.

Pour garantir que cet enjeu soit réalisé, il a été décidé de rédiger un S.A.P. à Marly. La production de ce document doit permettre de répondre à deux questions :

- Quelles sont les attentes du public ?
- Comment les satisfaire en assurant également les autres fonctions de la forêt ?

Pour rédiger ce S.A.P. il faut d'abord dresser l'état des lieux de la forêt : fréquentation, équipements présents, attentes des acteurs locaux et des usagers, avis des gestionnaires... De la synthèse de ces éléments on dégage ensuite les grandes lignes de gestion qu'il va falloir suivre pendant la période d'application pour répondre aux attentes du public. Ces axes de gestion sont déclinés en un plan d'actions prévisionnel.

À Marly, l'étude a montré que les usagers sont globalement satisfaits de l'offre d'accueil mais qu'ils attendent une autre gestion sylvicole, moins traumatisante et garante de la pérennité des paysages qu'ils viennent chercher en forêt. Rarement appliquée dans les forêts publiques de la région, il semble que la futaie irrégulière soit amenée à être plus souvent pratiquée. C'est en effet la solution qui émerge le plus souvent des réflexions actuelles et qui devrait permettre d'assurer la multifonctionnalité de la forêt dans le contexte francilien.

Abstract

In Ile-de-France, natural areas are few but really appreciated. As such, public forests, free of access, attract many visitors. The Office National des Forêts (O.N.F.), who is in charge of the management of the public forests, seeks to frame the public reception in these forests. In order to welcome all the users without threatening the environment or prevent the wood production, the O.N.F. realizes some Public Reception Schemes (P.R.S.). The Marly state forest presents those three issues and among those it is the public reception prevails.

To ensure that this issue is achieved, it was decided to redact a P.R.S. in Marly. The production of this document must allow to answer two questions :

- Which are the public expectations ?
- How satisfy them and also guaranting the others forest functions ?

To write this P.R.S. it is necessary at first to establish the current situation of the forest : attendance, equipments, expectations of local actors and users, opinions of managers... From the synthesis of these elements we outline the great directions of management that we will have to follow during the period of application to meet public expectations. These lines of management are declined in a forecast plan.

In Marly, the survey showed that users are generally satisfied with the offer of reception but they expect another forest management, less traumatic and which guarantees the continuity of the landscape they come for in forest. Rarely applied in the public forests of the region, it seems that the irregular stands has to be performed more often. Indeed, it is the solution that appear most often in the current thinkings and which could ensure the multifunctionality of forest in the Francilian context.

Remerciements

Je n'aurais pas été en mesure de réaliser ce travail sans l'aide que m'ont apportée plusieurs personnes. En premier lieu je tiens à remercier mon maître de stage, M. Matthieu Augery, pour son soutien tout au long de mon étude, et M. Olivier James, Directeur de l'Agence interdépartementale de Versailles, pour ses conseils avisés et le partage de ses connaissances et de son expérience, que ce soit dans le suivi de cette étude ou dans la construction de mon avenir professionnel.

Je remercie également tous les membres l'Unité territoriale de Saint-Germain en Laye et de l'Unité spécialisée Accueil-animation, pour m'avoir fait part de leur connaissance de la forêt de Marly et avoir partager leur expérience de terrain au cours de ces six derniers mois.

Je veux aussi adresser mes remerciements à tout le personnel de l'Agence de Versailles pour m'avoir si bien intégré et offert un environnement de travail remarquable : professionnel et convivial.

Au sein de l'école, plusieurs personnes m'ont apporté leur aide : David Gasparotto dans ma recherche bibliographique et Vincent Perez pour mon travail de cartographie, je les en remercie.

Enfin, je remercie sincèrement M. Eric Lacombe. Je tiens à lui témoigner toute ma gratitude et mon respect pour l'aide précieuse qu'il m'a apporté au cours de ce stage mais également pour tout ce qu'il a fait pour mes camarades et moi-même pendant notre formation afin de nous préparer au mieux à notre entrée dans le monde professionnel forestier.

Table des matières

Remerciements.....	1
Table des matières.....	2
Table des figures.....	4
Index alphabétique des sigles.....	5
Avant-propos.....	6
Introduction.....	7
1. La forêt de Marly et l'accueil du public en forêt domaniale.....	8
1.1. Contexte de la forêt.....	8
1.1.1. Historique de ce massif forestier.....	8
1.1.2. Situation et environnement de la forêt de la Marly.....	9
1.2. Avenir des forêts périurbaines d'Ile de France.....	10
1.2.1. Devenir des forêts périurbaines.....	10
1.2.2. Philosophie d'accueil.....	10
1.2.2.1. À l'étranger.....	10
1.2.2.2. En France.....	12
1.2.3. Quel choix sylvicole pour ces forêts?.....	13
1.3. Le Schéma d'accueil : une démarche concertée clairement définie.....	14
1.3.1. Une politique nationale.....	14
1.3.2. Buts poursuivis.....	14
1.4. Méthode préconisée.....	16
1.5. Méthode mise en œuvre.....	17
2. État des lieux de la situation actuelle en forêt de Marly.....	17
2.1. Visites préalables pour une compréhension générale de la forêt.....	17
2.2. Étude de la forêt de Marly à travers les écrits.....	18
2.3. Les aménagements et les équipements pour l'accueil du public.....	19
2.3.1. Comment se rendre en forêt de Marly ?.....	19
2.3.2. Une offre d'équipements diversifiée.....	20
2.4. L'information du public.....	22
2.5. Les attentes de chacun : satisfactions et problèmes.....	23
2.5.1. Les gestionnaires forestiers.....	23
2.5.2. Les élus locaux.....	24
2.5.3. Les associations.....	25
2.5.4. Les usagers.....	26
3. Synthèse des enjeux de l'accueil du public et détermination de la gestion à suivre.....	26
3.1. Les obligations de l'O.N.F.....	27
3.2. Détermination des grands axes de gestion à poursuivre.....	28
3.3. Spatialisation de la gestion.....	29
3.4. Scénarios de gestion dans le cas d'une différenciation de la sylviculture.....	31
4. Le plan d'action.....	35
4.1. La gestion courante.....	35
4.2. Les projets d'accueil.....	36
4.3. Les idées de développement futur.....	37

4.4. Le programme possible entre 2014 et 2023.....	38
4.4.1. Les opérations annuelles.....	38
4.4.2. Un exemple de projet : la restauration de la Grille de Maintenenon.....	39
5. Évolutions possibles.....	40
5.1. La méthode peut être améliorée.....	40
5.1.1. L'enquête auprès des usagers.....	40
5.1.2. Développement d'une procédure utilisant la méthode Electre.....	40
5.1.2.1. Rappels sur la méthode Electre.....	40
5.1.2.2. Application dans la conception d'un S.A.P.....	41
5.1.3. Trouver une méthode de hiérarchisation des actions en faveur de l'accueil.....	41
5.1.4. L'évaluation de la satisfaction.....	42
5.2. Les principales tendances à suivre dans ce contexte périurbain	43
Conclusion.....	45
Références bibliographiques.....	46
Liste des personnes contactées.....	48
- O.N.F.....	48
- Élus.....	49
- Associations.....	51
Table des annexes.....	53

Table des figures

Figure 1 : Carte de situation de la forêt domaniale de Marly.....	11
Figure 2 : Représentation schématique de la démarche du S.A.P.	18
Figure 3 : Tableau de synthèse des modes d'accès à la forêt.....	22
Figure 4 : Tableau récapitulatif de l'inventaire du mobilier courant en forêt de Marly.....	23
Figure 5 : Tableau récapitulatif des équipements spécifiques de la forêt de Marly.....	24
Figure 6 : Tableau descriptif des moyens de communication en forêt de Marly.....	25
Figure 7 : Clef de choix de scénario de gestion en fonction du niveau des enjeux présents.....	33
Figure 8 : Tableau de l'importance relative des actions selon « le public ».....	45

Index alphabétique des sigles

- C.d.P. : Charte du Promeneur
- C.G.P. : Comité de Gestion Patrimoniale
- E.C.F. : Ecole de la Campagne et de la Forêt
- G.R. : sentier de Grande Randonnée
- G.R.P. : sentier de Grande Randonnée de Pays
- O.N.F. : Office National des Forêts
- P.M.R. : Personne à Mobilité Réduite
- P.R. : sentier de Petite Randonnée
- R.N.E. : Règlement national d'exploitation
- S.A.P. : Schéma d'Accueil du Public
- U.T. : Unité territoriale

Avant-propos

"Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique."

Article L.1^{er} du Code Forestier

"Dans les espaces boisés et forestiers ouverts au public, le document d'aménagement répondant aux conditions prévues à l'article L.212-2 intègre les objectifs d'accueil du public."

Article L.122-9 du Code Forestier

"Dans les bois et forêt relevant du régime forestier, en particulier dans ceux appartenant à l'État mentionné au 1° de l'article L.211-1, l'ouverture au public doit être recherchée le plus largement possible. Celle-ci implique des mesures permettant la protection des bois et forêts et des milieux naturels, notamment pour garantir la conservation des sites les plus fragiles ainsi que des mesures nécessaires à la sécurité du public."

Article L.122-10 du Code Forestier

" Dans les forêts soumises à une forte fréquentation du public, la préservation et l'amélioration du cadre de vie des populations sont prioritaires, dans le respect des objectifs de la gestion durable."

Article L.133-1 du Code Forestier

Introduction

La forêt française est exploitée et cultivée depuis des siècles. Longtemps refuge pour de nombreuses populations, elle joue encore un rôle social fort, spécialement dans les régions très urbanisées et plus particulièrement en Ile de France. Cette fonction sociale de la forêt diffère maintenant largement de ce qu'elle a pu être pour des ermites, des brigands ou des bûcherons du Moyen-Âge. En effet, aujourd'hui la forêt est considérée comme un élément essentiel à un cadre de vie agréable auquel les gens souhaitent accéder afin de s'y détendre et d'y pratiquer des activités de loisir.

Cette considération est née dans l'Entre Deux Guerres avec l'augmentation du temps que les citoyens pouvaient consacrer à leurs loisirs. Elle s'est ensuite fortement accrue dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle lorsque les habitants des grandes régions urbaines ont commencé à ressentir un manque d'espaces verts et une artificialisation de leur milieu de vie. Du début des années 1960 jusqu'au début des années 90, le gestionnaire forestier a traduit ces attentes du public en termes de loisirs en forêts par de lourds aménagements et l'installation d'équipements. Puis, progressivement, les moyens diminuant et les mentalités changeant à ce sujet, la réponse de l'Office National des Forêts en termes d'accueil du public a évolué et n'a désormais que peu de choses en commun avec ce qui a pu se faire à l'époque.

Depuis le milieu des années 2000, l'O.N.F. souhaite mieux intégrer l'accueil du public, composante essentielle de la multifonctionnalité de la forêt, à sa gestion des forêts publiques. Afin de disposer de plans cohérents à suivre sur plusieurs années, ce gestionnaire d'espaces naturels a mis en place une politique nationale visant à dresser l'état des lieux actuel, recueillir les attentes de tous les publics et analyser les éléments de contrainte qui existent sur une forêt afin d'établir les grandes lignes de la conduite à adopter à moyen terme.

L'O.N.F. s'est fixé pour objectif de rédiger six Schémas d'accueil du public (S.A.P.) par an et mon travail a porté sur celui de la forêt domaniale de Marly dans les Yvelines. Conscient qu'entre ce qui est imposé par le Code forestier ainsi que proposé dans le Mémento de l'O.N.F. traitant des questions d'accueil du public et les mesures réellement mises en place sur le terrain un écart subsiste toujours, j'ai souhaité réaliser celui-ci en me basant également sur d'autres études et documents.

Le but de mon étude est donc de proposer aux personnels qui sont en de charge la gestion de la forêt domaniale de Marly des préconisations concrètes d'aménagements des sites d'accueil, d'équipement de la forêt, de communication mais également d'orientations sylvicoles.

Ce rapport s'organise en cinq parties : dans une première, un point bibliographique sur la forêt de Marly et sur la politique d'accueil du public actuelle souhaitée par l'O.N.F.. Dans une seconde c'est l'état des lieux actuel qui est présenté. Vient ensuite une synthèse des attentes et des contraintes de cette problématique qui aboutit à la définition de la politique qui sera menée en forêt de Marly dans le cadre du S.A.P. La quatrième partie est la déclinaison de cette politique en actions et projets concrets. Enfin, une dernière partie fait le point sur mon travail, les améliorations à y apporter et l'orientation à donner dans l'avenir à la fonction sociale de la forêt.

1. La forêt de Marly et l'accueil du public en forêt domaniale

La forêt domaniale de Marly, qui inclue ici le bois de Louveciennes, avoisine les 1750ha. À ceux-là s'ajoutent les 400 ha du Domaine National de Marly, en partie agricole mais qui comporte de nombreuses parcelles forestières. Située à une vingtaine de kilomètres de la capitale, la forêt de Marly est un élément essentiel de ce territoire urbain de l'ouest parisien (voir annexe n° 1).

1.1. Contexte de la forêt

1.1.1. Historique de ce massif forestier

La forêt de Marly, appelée forêt de Cruye jusqu'au règne de Louis XIV, est aujourd'hui l'une des reliques de la vaste forêt *des Yvelines* qui recouvrait cette région il y a deux millénaires. Comme c'est souvent le cas dans notre pays, l'histoire de la forêt de Marly est intimement liée à l'Histoire de France.

Les éléments les plus anciens dont on dispose, d'après BERTHON (1958), remontent au début du Moyen-Âge. Dès le VI^{ème} siècle des moines s'y installent et pendant plusieurs siècles bâtissent différentes abbayes, celle de Joyenval au XIII^{ème} siècle mais aussi celle de Chevaudeau. Par la suite ce sont les seigneurs qui vont se pencher sur ce massif forestier dont le relief, relativement élevé pour la région et dominant les méandres de la Seine, offre une position stratégique pour la défense de Paris dans le cadre de la Guerre de Cent-Ans. De nombreux édifices fortifiés verront le jour pendant cette période et ils seront tous détruits par les troupes anglaises. De ces différentes périodes il demeure aujourd'hui encore quelques vestiges. La forêt, à l'oeuvre depuis des siècles sur ces ruines laisse entrevoir quelques éléments de l'abbaye de Joyenval ainsi qu'une microtopographie éloquent aux emplacements du Château de Retz et de la Tour de la Montjoie. Enfin, la Croix Saint-Michel rappelle le lieu où se tenait jadis l'abbaye de Chevaudeau.

Grandement occupée et exploitée pendant l'époque médiévale, c'est sous le règne de Louis XIV que la forêt de Cruye va prendre son nom, (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2011), mais aussi une partie de son apparence actuelle. Le monarque le plus puissant de l'époque, grand amateur de chasse, souhaite se constituer un domaine pour pratiquer cette activité à proximité de Versailles. Il rachète donc un grand nombre de parcelles boisées et labourables, qu'il fait reboiser, et enclôt le massif ainsi obtenu d'un mur de pierre, dont la hauteur fluctue entre 2 et 4 mètres selon les sections, afin de se prémunir des braconniers et d'empêcher que les grands animaux, en particulier le cerf, ne puissent quitter la forêt. Puis il change le nom en forêt de Marly et la fait rattacher au domaine de Versailles. Une fois tout ceci achevé, la forêt est aménagée de sorte à ce que le Roi puisse y chasser à courre et être suivi par les privilégiés de la Cour, invités à assister au plaisir du Roi. C'est donc à ce moment que la forêt de Marly est percée de grandes routes forestières dont certaines sont pavées afin d'améliorer la circulation des voitures, qui se rejoignent au niveau de carrefours dits en *étoile*.



Étoile Ténébreuse

Quelques années après la Révolution, en 1799, le domaine royal est disloqué et la forêt de Marly revient à l'État. Un demi-siècle plus tard, un autre chasseur émérite fait l'acquisition de la plaine de la Jonction. Il s'agit de l'Empereur Napoléon III, qui achète ces terres agricoles en 1856 afin de relier ses deux territoires de chasse de Marly et de Saint-Germain. Aujourd'hui les activités cynégétiques sur ceux deux massifs ne peuvent plus être pratiquées comme cela pouvait se faire dans le passé. Elles font désormais l'objet d'une gestion spécifique, caractérisée notamment par la tenue de battues administratives dont l'organisation est lourde et relativement coûteuse.

Plusieurs siècles après la Guerre de Cent-Ans, la forêt de Marly est à nouveau sollicitée pour accueillir les défenses de Paris. En effet, suite à la défaite de 1870, l'État souhaite protéger la capitale en bâtissant tout autour de la ville un réseau de forts. À Marly, c'est dans la plaine agricole du Trou d'Enfer qu'est construite la Redoute du Trou d'Enfer. À quelques centaines de mètres de ce bastion principal, on érige en complément cinq batteries d'artillerie dont celle de l'Auberderie. Au total, l'installation de ces fortifications ampute la forêt d'une cinquantaine d'hectares. Cette ligne de défense ne verra jamais d'affrontement...

Avant la fin du XIX^{ème} siècle, la forêt de Marly est à nouveau diminuée, cette fois pour permettre le passage de deux lignes de chemin de fer. La première, en 1877, est celle de la Grande Ceinture et la seconde, dix ans plus tard relie Paris à L'Étang la Ville. Ces deux opérations entraînent le défrichement de 10 hectares. C'est à cette époque que le bois de Louveciennes, d'environ 50 hectares, est rattaché à la forêt domaniale de Marly.

Pendant l'Entre Deux Guerres, la forêt de Marly est à nouveau percée afin de permettre la construction de l'Autoroute de Normandie, A13. Là encore c'est une cinquantaine d'hectares qui est retirée à la forêt et surtout la scinde en deux.

Enfin, en 1951, c'est une nouvelle infrastructure militaire, tactique cette fois, qui est installée sur le massif de Marly : le camp SHAPE, c'est à dire le grand quartier général des puissances alliées en Europe.

Depuis plus d'un demi siècle la forêt de Marly n'a plus connu de bouleversement anthropique important et n'est désormais gérée en recherchant uniquement les différents objectifs fixés par le Régime forestier et n'a plus vocation à constituer une réserve d'espace disponible comme ce fut le cas pendant des siècles.

1.1.2. Situation et environnement de la forêt

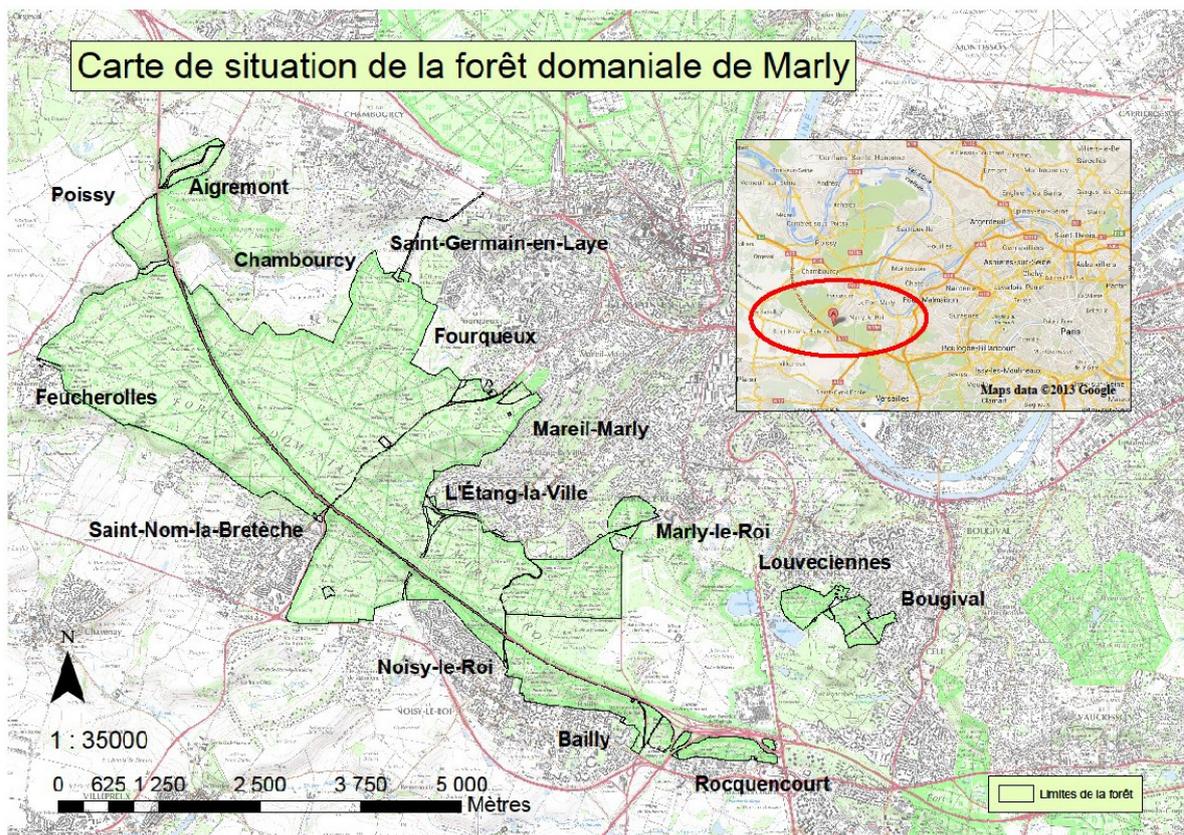
Située sur la rive gauche de la Seine en aval de la capitale (voir annexe n° 1), la forêt domaniale de Marly occupe un plateau allongé du Sud-Est au Nord-Ouest qui domine au Sud la Plaine de Versailles et au Nord celle de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy. Du plateau, dont l'altitude varie de 80 à 180m, quelques rus s'écoulent vers ces plaines et ont creusés plusieurs vallons, créant ainsi un relief varié qui offre à la forêt différentes situations topographiques et stationnelles. De cette variabilité et de l'action du forestier, plantations de châtaigniers sous Louis XIV, drainage de certaines parcelles, etc. , est née une palette de peuplements assez riche. Cette diversité contribue à l'attractivité de la forêt de Marly en termes de paysages et d'ambiances.

Maillon de la ceinture verte francilienne, la forêt de Marly est insérée dans un tissu urbain assez dense et la plus grande partie de ses lisières est bâtie. Néanmoins elle demeure moins exposée que ses voisines de la Malmaison ou de Fausses Reposes, entièrement sises dans les villes. Ainsi ce massif forestier constitue-t-il un élément essentiel du cadre de vie agréable de cette partie de la région parisienne, citadine mais relativement "verte", tant en qualité de composante paysagère que comme lieu de loisir et de détente.

À environ vingt kilomètres à l'ouest de Paris, cette forêt, assise sur quinze communes du département des Yvelines, (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2010), s'étend sur 1790 hectares :

- | | | |
|----------------|--------------------|-------------------------|
| - Aigremont | - Fourqueux | - Noisy-le-Roi |
| - Bailly | - L'Étang-la-Ville | - Poissy |
| - Bougival | - Louveciennes | - Rocquencourt |
| - Chambourcy | - Mareil-Marly | - Saint-Germain-en-Laye |
| - Feucherolles | - Marly-le-Roi | - Saint-Nom-la-Bretèche |

Figure n° 1 : carte de situation de la forêt domaniale de Marly (cf. annexe n° 1 au format A3)



Le partage d'un territoire entre autant d'acteurs a des conséquences puisque cela permet notamment d'avoir plus de partenaires, potentiels financeurs de projets qu'ils jugent intéressants, et d'avoir davantage de points de vue ainsi qu'une concertation aboutie sur les questions qui se posent sur ce massif forestier. Toutefois, ce grand nombre d'interlocuteurs rend parfois plus difficile la progression de projets communs, chacun n'y ayant pas forcément la même motivation.

Une autre caractéristique d'un secteur urbanisé est l'importance des infrastructures de transport. Outre l'autoroute et les voies ferrées évoqués précédemment, la forêt de Marly est également traversée par trois routes départementales et longée par une quatrième à l'Ouest et par la route nationale 186 à l'Est. Ce réseau routier est encore en développement et constitue toujours un potentiel grignoteur d'espaces boisés. C'est le cas au Sud de la forêt où le doublement de la route départementale 307 entre Noisy-le-Roi et Saint-Nom-la-Bretèche s'est fait sur une parcelle de la forêt domaniale. Cet exemple montre que l'urbanisation et l'aménagement du territoire maintiennent une pression sur les espaces naturels de la région et qu'il faut veiller à ce que ce type de situation reste rare pour préserver l'environnement local.

1.2. Avenir des forêts périurbaines de la région Ile-de-France

D'après MOIGNEU (2005), on caractérise de périurbaine, une "forêt située aux abords immédiats d'une ville". Pour DUCROUX (2012), le qualificatif "périurbaine" sous-entend évidemment aussi qu'une forêt est "proche géographiquement d'un pôle urbain" mais il ajoute à cette définition simple une autre notion "l'influence" de cette ville sur la forêt. Il signale la proximité de deux lieux, chacun représentant ce qui, par essence, est le plus étranger à l'autre". La relation entre ces deux espaces contigus implique des attentes de la part des populations proches d'un massif forestier et laisse peser une certaine épée de Damoclès sur la pérennité de celui-ci.

1.2.1. Devenir des forêts périurbaines

Quand on se penche sur une carte ou une photographie satellite de l'Ile-de-France, et plus précisément sur la capitale et un cercle de vingt kilomètres autour, on constate que les espaces naturels sont très minoritaires. La forêt est souvent considérée comme le poumon de la ville et les gens qui habitent à proximité sont très vigilants à ce qu'elle ne soit pas amputée. Ils trouvent cette idée renforcée par les informations et alertes données par rapport aux forêts tropicales sans savoir que la forêt française, encore en légère expansion aujourd'hui, est fortement protégée, et les forêts domaniales davantage. Toutefois, leurs inquiétudes peuvent se fonder sur des éléments tangibles proches d'eux. En effet, pour ce qui concerne la forêt de Marly, les infrastructures routières et ferroviaires, qui l'ont par le passé déjà largement lacérée, ont à nouveau rongé quelques surfaces comme on l'a vu au-dessus avec le doublement d'une route départementale.

1.2.2. Philosophie d'accueil

1.2.2.1. À l'étranger

Que ce soit chez nos proches voisins frontaliers, en Amérique du Nord ou en Scandinavie, l'approche de l'accueil du public n'est pas envisagée de la même manière partout. Certains aspects sont très proches de ce que l'on pratique dans l'hexagone, d'autres au contraire sont envisagés de manière bien différente.

- **Suisse**

La forêt et les milieux boisés occupent une place importante du territoire, similaire à ce que l'on trouve en France : 30%. Ces espaces sont propices à la détente et à la pratique d'activités sportives. Chez nos voisins helvètes, l'accueil du public n'est pas restreint aux forêts publiques mais est également autorisé dans les propriétés privées par le Code civil suisse. Ce libre accès garanti dans tous les espaces boisés du pays implique des devoirs pour les propriétaires comme pour le public. Les propriétaires privés doivent accepter différentes activités chez eux, (OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT, 2009), comme la présence de promeneurs à pied, la récolte de champignons ou la présence de petits feux. Bien sûr ces pratiques doivent se dérouler de manière respectueuse, sans dégrader la propriété, dont chaque propriétaire est garant de l'entretien et de la sécurité, ni porter préjudice à la faune et à la flore qui composent le milieu.

D'autres activités sont autorisées en forêt mais avec quelques règles supplémentaires. Pour comparer avec ce qui se fait en Ile-de-France, ne parlons là que du cyclisme et de l'équitation. Comme ici ces activités sont soumises à davantage de recommandations que la randonnée pédestre. Par exemple il va de soi qu'ils ne sont pas prioritaires face aux piétons et doivent veiller à ralentir lorsqu'ils approchent d'une zone dans laquelle ils pourraient en rencontrer. En outre, en Suisse les cyclistes et les cavaliers ne doivent parcourir que des cheminements "dont le sol est dur", (OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT, 2009). Ceci implique que certains chemins ou pistes ne leurs sont accessibles qu'une partie de l'année. Ces mesures permettent de réduire les risques de conflits entre usagers et de conserver des sentiers en bon état, favorable aux piétons. On pourrait envisager de mettre en place une

mesure équivalente en France, particulièrement dans une forêt comme celle de Marly, où les chemins subissent d'importants dommages l'hiver.

- **Suède**

Dans ce pays où la forêt est prépondérante (taux de boisement supérieur à 60%) et dont la population est assez peu élevée, la gestion forestière ne consiste pas seulement à la production de bois et à la protection de l'environnement : l'accueil du public est aussi une fonction reconnue de la forêt. Les objectifs en la matière sont multiples mais tournent toujours autour de l'éducation et de la responsabilisation de l'utilisateur.

Tout d'abord, le message affiché par l'agence forestière suédoise Skogsstyrelsen sur sa page Internet consacrée à l'accueil du public est significatif "Don't disturb - don't destroy", SKOGSSTYRELSEN. Le forestier veut que la personne qui se rend en forêt, le fasse en respectant le milieu qui l'environne, le travail des propriétaires ainsi que les autres usagers présents et futurs. Ensuite, cette même agence signe des "accords coopératifs avec 80% des municipalités d'au moins 10 000 habitants", (GRAVEREAUX, 2007). La démarche consiste à analyser l'utilisation que les gens font des forêts urbaines en vue de mieux répondre à leurs attentes et de prévoir les aménagements à réaliser.

En suivant une démarche similaire, on peut espérer répondre au plus près aux attentes des usagers et tenter d'aller plus loin dans la collaboration entre les municipalités et le gestionnaire.

- **États-Unis d'Amérique**

Au pays des séquoias et douglas géants, les "forêts nationales sont le plus grand pourvoyeur de loisirs en plein air", MOIGNEU (1992). Comme en France, la gestion forestière doit y optimiser plusieurs objectifs à la fois, parmi lesquelles les loisirs en forêts. D'ailleurs, la prise en compte de l'accueil du public en France et aux États-Unis d'Amérique diffèrent surtout par l'échelle des forêts ainsi que la distance qui sépare celles-ci des espaces urbains. Du fait de cet éloignement avec la ville, les forestiers doivent installer des équipements conséquents que l'on n'imagine pas installés à l'entrée d'une forêt en France : aires de camping, toilettes, hébergements... Pour le reste, c'est assez semblable. Par exemple la définition de zones à fort enjeu et d'autres plus sauvages dans lesquelles les restrictions sont plus nombreuses et plus contraignantes pour le visiteur.

Par ailleurs, Outre-Atlantique l'accueil du public est depuis plusieurs décennies soumis à une gestion programmée. En la matière, l'O.N.F. est en train de rattraper son retard avec la réalisation d'études similaires en France : les schémas d'accueil du public. Les forestiers américains planifient l'accueil du public d'un massif sur 50 ans. Tous les 5 ans, ce plan est révisé selon les niveaux de fréquentation constatés et les attentes exprimées par le public, (MOIGNEU, 1992).

Enfin, un volet dans lequel le forestier américain excelle est l'information du public. Celui-ci est informé partout, à de multiples reprises. De plus, le fait de l'intégrer à la conception des aménagements forestiers et de l'impliquer dans la préservation de l'espace naturel dans lequel il se rend, tend à le sensibiliser et donc à le responsabiliser. Sur ce plan aussi, le forestier français doit progresser afin que les gens comprennent mieux le milieu qu'est la forêt et ainsi soient plus vigilants à sa protection. En France, la procédure du schéma d'accueil prévoit la concertation avec les acteurs locaux et l'interrogation des usagers mais la grande différence est que toutes ces personnes ne disposent pas de droit de veto vis-à-vis des décisions prises par le forestier. Pour cet aspect, on peut d'ailleurs se féliciter d'éviter ainsi des recours et des procédures sans cesse rallongés. En revanche, les réponses apportées perdent peut-être en proximité avec les attentes des usagers.

- **Grande-Bretagne**

Dans des secteurs fortement urbanisés du territoire britannique pour lesquels l'offre en espaces verts est faible, la politique conduite Outre-Manche vise à augmenter les surfaces accessibles aux citoyens afin de leur offrir un lieu de détente et de récréation, (MARTIN, 2003).

En outre, plus ces espaces sont rares, plus leur présence et leur proximité sont perçues comme un luxe, luxe que les usagers sont d'ailleurs prêts à monnayer! Un exemple qui mériterait d'être creusé en France, en particulier dans des secteurs urbains assez riches où les forêts ne sont pas légions.

1.2.2.2. En France

Depuis que le forestier et le politique s'intéressent aux usages "sociaux" de la forêt, c'est à dire depuis les années 1960 environ, la manière de concevoir l'accueil du public en forêt a connu bien des évolutions. Il y a 50 ans, l'idée principale de la circulaire ministérielle du 20 octobre 1964 était d'amener les usagers au coeur de la forêt, (MOIGNEU, 2006). Ce principe impliquait que de nombreuses routes forestières soient revêtues et que des aires de stationnements au coeur des forêts soient aménagées. De surcroît, ces infrastructures routières étaient complétées par de nombreux équipements : aires de pique-niques, aires de jeux, aménagement d'étangs en véritables bases nautiques comme ce fut le cas pour l'Étang du Corra en forêt de Saint-Germain ou l'Étang du Val d'Or en forêt de Versailles. Ces équipements, simple transposition des éléments d'un jardin public n'étaient pas particulièrement bien intégrés dans leur environnement. Au bout de quelques années il est apparu que la surfréquentation, les dégâts liés au piétinement, les nuisances visuelles (déchets, aires de stationnement et incivilités) et sonores (routes internes et périphériques) provoquaient une diminution de la qualité de l'accueil. *Abandon de matériaux à l'entrée de la forêt*



Ce constat étant fait, les pouvoirs publics ont exprimé via la circulaire du 26 février 1979 que la priorité devait être donnée à la protection de la forêt et à la qualité de l'accueil du public, (MOIGNEU, 2006). Cette idée s'est traduite par une migration des aires d'accueil les plus lourdes vers les entrées et la périphérie de la forêt, laissant les zones internes plus naturelles et moins perturbées. L'action des gestionnaires forestiers a de plus cherché à diffuser la fréquentation davantage qu'auparavant sur l'ensemble du massif, tout en la canalisant à certains cheminements.

Par la suite, les installations d'équipements en forêt se sont faites plus rares, à l'exception des sentiers sportifs et autres parcours de santé. Ces sites, très en vogue dans les années 1980 et au début des années 1990 étaient moins fréquentés depuis quelques années mais on constate aujourd'hui sur le terrain un regain d'intérêt pour ces parcours.

Aujourd'hui, l'idée est de limiter fortement l'installation de mobilier en forêt. Cette orientation résulte de deux phénomènes. D'abord, les moyens financiers et humains diminuant, les crédits sont dispensés avec plus de parcimonie et souvent sur les projets les plus importants. Ensuite, nombreux sont les usagers qui désirent désormais accéder à un milieu peu artificialisé, plus proche de l'idée qu'ils se font de la nature, en tout cas différent de ce que leur propose un parc ou un jardin en ville. Ceci est d'autant

plus vrai que le niveau social de la population est élevé, (DUCROUX, 2012), comme c'est le cas tout autour de la forêt de Marly. À noter que les efforts réalisés par l'O.N.F. en termes de conception du mobilier le rendent très discret dans le milieu forestier et le démarquent de ce qu'on peut trouver dans un parc en ville.



Mobilier de parc, en béton



Table-bancs en bois bien intégrée au milieu

Actuellement, les gestionnaires des forêts publiques se sont plutôt orientés vers un zonage de la forêt selon le niveau de l'accueil du public. Les différents types de zone se voient attribuer des objectifs et donc une gestion différenciée. Néanmoins un canevas commun est valable pour l'ensemble des zones : accès au plus grand nombre, sécurité pour tous, qualité des paysages, non-artificialisation du cadre et préservation du milieu.

Ainsi, l'O.N.F. cherche aujourd'hui à accueillir le public en forêt dans un cadre sécurisé et peu équipé tout en veillant à ce que cette utilisation de la forêt se fasse en harmonie avec ses autres fonctions : protection de la biodiversité et production de bois.

1.2.3. Quel choix sylvicole pour ces forêts?

Les forêts périurbaines, et *a fortiori* les forêts franciliennes, ont généralement, comme c'est indiqué dans leur aménagement, pour vocation première d'accueillir le public. Pour autant, la fonction de production de bois ne peut être mise de côté et le gestionnaire forestier est là pour s'assurer que celle-ci est toujours mise en oeuvre, notamment parce que sans les recettes issues de la vente de bois, la réalisation des autres missions de l'O.N.F., au premier rang desquelles figure l'accueil du public, ne pourrait être assurée. De surcroît, une forêt non exploitée aurait l'air d'être laissée "à l'abandon" et ne sera pas nécessairement appréciée et sécurisante pour le public. Ce dernier aspect relève d'ailleurs de la responsabilité du propriétaire, transférée dans le cas des forêts domaniales à l'O.N.F. Celui-ci ne peut en aucun cas se permettre de mettre en danger le public.

Cette cohabitation d'enjeux n'est toutefois pas systématiquement évidente à garantir. Depuis plusieurs décennies la plus grande partie de la population s'est déplacée vers les villes et se faisant, s'est éloignée des milieux naturels et a oublié les pratiques que la société y exerce depuis toujours pour en tirer des ressources essentielles à son fonctionnement. La première de ses ressources : le bois.



Des enjeux très variés...

Dans toutes ces forêts à vocation récréative, le paysage constitue "la base incontournable de toute action en faveur du public" et joue "un rôle inestimable dans le cadre de vie" des populations qui habitent près des massifs forestiers, (BREMAN, 2006). Ce constat impose donc de pratiquer "une sylviculture qui limite l'impact visuel des interventions sylvicoles, singulièrement des coupes de régénération", (MOIGNEU, 2005).

Or ces coupes arrivent inéluctablement dans les peuplements traités en futaie régulière. Au moment de la coupe définitive le paysage change du tout au tout et les exemples de levées de bouclier ne sont pas rares en Ile-de-France. Par exemple en forêt domaniale de Montmorency une coupe de régénération sur une surface importante, 15 hectares, a provoqué la colère des usagers et des élus. Ce mécontentement a abouti à la révision de l'aménagement afin d'orienter certains peuplements vers une gestion irrégulière. Idem en forêt domaniale de Sénart où le nouvel aménagement propose un traitement irrégulier sur de nombreuses parcelles. Dans ces massifs, la gestion en futaie irrégulière, au moins dans l'idée, est satisfaisante vis-à-vis des exigences des usagers et acteurs qui se sont plaints de la gestion menée jusqu'à présent.

Outre le traitement irrégulier, le forestier pourrait envisager une autre option pour répondre aux attentes du public : l'allongement de la régénération. Un renouvellement rallongé, beaucoup plus progressif éviterait un choc trop brutal. Néanmoins, cette solution ne serait pas complètement satisfaisante puisqu'elle n'éviterait pas une coupe définitive au terme de la phase de régénération.

1.3. Le schéma d'accueil : une démarche concertée clairement définie

Comme cité dans l'avant-propos de ce document, les textes de loi stipulent que l'accueil du public est un élément à part entière de la gestion durable que l'O.N.F. doit conduire dans les forêts publiques.

1.3.1. Une politique nationale

Afin de répondre au mieux aux obligations que la loi lui impose en matière d'accueil du public, l'O.N.F. a décidé d'initier une démarche générale, destinée à produire un plan d'action traitant de cette thématique : le Schéma d'Accueil du Public (SAP). Selon GERNIGON (2011), le S.A.P. est "une démarche concertée d'aménagement d'un espace forestier pour accueillir les publics. Elle est menée à l'échelle d'un territoire. Basée sur un diagnostic de l'espace forestier et de ses composantes locales, elle formule une stratégie d'accueil à l'échelle de la forêt considérée et de ses sites."

Complément de l'aménagement forestier, le S.A.P. doit être conçu puis mis en oeuvre dans le respect des principes de développement durable et dans une démarche de concertation entre le forestier et les autres acteurs du territoire.

Ce dernier point est important et amène à parler de gouvernance. En effet, plus encore que pour les autres réalisations de l'O.N.F., il est indispensable que ce document soit réalisé avec l'ensemble de ses partenaires locaux directement concernés par le travail effectué : communes, autres collectivités territoriales, usagers, associations de défense du patrimoine et de l'environnement. Il est donc important de les associer à la démarche à plusieurs niveaux : recueil des attentes, participations au suivi du plan, implication financière ou technique, relais d'information...

Un SAP doit être établi lorsqu'un massif forestier est très fréquenté et que sa gestion multifonctionnelle peut en être affectée. Cela se traduit par le constat que l'une des fonctions de la forêt n'est plus suffisamment prise en compte, qu'une affecte trop fortement une autre, ou bien que des conflits apparaissent au sein même d'une fonction, et en particulier dans le rôle social de la forêt.

En Île de France, de nombreuses forêts domaniales sont désormais dotées d'un S.A.P. comme celle de Meudon, pionnière en la matière, ou celle de Rambouillet. Les années à venir devraient voir d'autres S.A.P. produits pour les massifs domaniaux de la région qui n'en disposent pas encore. La démarche est également engagée sur l'ensemble du pays.

1.3.2. Buts poursuivis

Le S.A.P. doit répondre à plusieurs objectifs que l'O.N.F. se fixe dans le cadre de l'accueil du public en forêt et de la gestion durable des forêts publiques. Le recueil *Méthode pour le schéma d'accueil du public en forêt*, GERNIGON (2011) définit ces objectifs et propose une méthode à appliquer pour réaliser un S.A.P.

Les objectifs à atteindre dans le cadre du S.A.P. sont avant tout déterminés par la politique forestière en vigueur, présentée dans le Code forestier et dont certains points ont été cités dans l'avant-propos de ce document.

- La gestion durable des espaces

Le schéma en lui-même, c'est à dire les actions et projets qu'il prévoit de mettre en oeuvre pendant sa durée de validité, doit s'inscrire dans une démarche environnementale de qualité qui garantit la pérennité du milieu dans lequel ce schéma est mis en place.

- L'accessibilité au plus grand nombre

Il s'agit là de garantir à tout le monde, un accès relativement aisé de la forêt, notamment pour un public à mobilité réduite, via une grande diversité de moyens de transport. Le but est d'accueillir tous les usagers, quelle que soit l'activité qu'ils viennent pratiquer. Un point évident mais qu'il est toujours intéressant de souligner est que cet accueil est entièrement gratuit pour tous.



Une barrière adaptée au passage des Personnes à Mobilité Réduite

- Le respect de l'esprit des lieux

Le public se rend fréquemment dans une forêt plutôt qu'une autre parce que c'est souvent la plus proche de chez lui, du moins la plus rapidement accessible. Néanmoins ce comportement n'est pas une vérité absolue et il est courant que des visiteurs préfèrent se rendre dans une forêt plus éloignée mais dans laquelle *l'esprit des lieux* les attire davantage. Respecter ceci implique d'être attentif au paysage et à l'ambiance d'une forêt ainsi qu'aux aménagements qu'on y réalise.

- La sécurité des usagers

C'est assurément une évidence mais dans un milieu naturel comme la forêt, garantir la sécurité de chaque individu demande un travail et des moyens relativement importants. La sécurité du public est conditionnée par deux actions. La première, la réduction des risques de manière directe par la surveillance des abords de zones et chemins fréquentés et la mise en oeuvre des travaux d'abattage d'arbres instables, d'élagage de branches mortes qui s'avèrent nécessaires. La seconde est la prévention effectuée auprès des usagers.

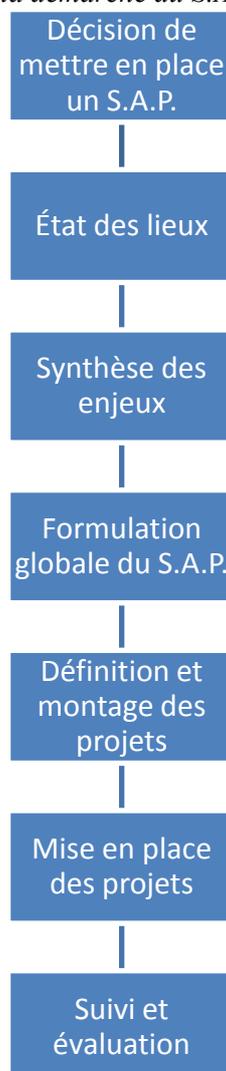
- La gouvernance de l'accueil du public

Dans un contexte urbain, la fonction sociale de la forêt s'exprime en partie dans le fait qu'elle constitue un élément majeur du cadre de vie quotidien des gens qui habitent à proximité ou qui la fréquentent. Ainsi, sa gestion ne concerne plus seulement le gestionnaire et ses interlocuteurs chargés d'exploitation, de commercialisation et de protection mais aussi les collectivités locales dont l'attractivité est due en partie à la présence de la forêt, et les associations locales d'usagers. L'O.N.F. doit alors travailler en concertation avec ces acteurs locaux, qui deviennent de véritables partenaires au cours de certains projets.

1.4. Méthode préconisée

Afin de simplifier le travail des personnes en charge de la rédaction de S.A.P. et d'obtenir des plans cohérents à l'échelle du pays, il est recommandé d'avoir recours à la *Méthode pour le schéma d'accueil du public en forêt*, GERNIGON (2011). Pour une forêt donnée, l'élaboration d'un S.A.P. étant décidée, le rédacteur suit une méthode qui cadre son travail et le conduit à mener son étude par étapes. Cette méthode est résumée dans le schéma qui suit et explicitée en parallèle.

Figure 2: représentation schématique de la démarche du S.A.P.



La première phase du travail est celle du diagnostic. Elle se réalise en deux étapes. Il convient d'abord de dresser l'état des lieux. Cela consiste à analyser la situation actuelle de la forêt à travers ses différentes composantes :

- Les attentes locales : souhaits des usagers, demandes des élus et associatifs locaux et points de vue des gestionnaires.
- L'espace, un territoire et des sites : paysages, patrimoine, esprit des lieux, aménagements.
- Les publics et les pratiques : niveau de fréquentation, diversité des usagers.
- Les contraintes de gestion : multifonctionnalité, réglementations, limites.

Cette étape aboutit à l'établissement d'un bilan approfondi de chacun des éléments cités précédemment. Ensuite on en fait la synthèse des enjeux relevés et des contraintes répertoriées.

La deuxième phase, dite de réalisation, comprend elle aussi deux parties. En premier lieu, à partir du bilan et de la synthèse établis plus tôt, il faut à présent formuler le S.A.P. Concrètement il s'agit de décider de la stratégie d'accueil que l'on va mettre en œuvre pendant la période d'application du S.A.P. Il faut donc choisir les objectifs qui vont être poursuivis pendant cette période, spatialiser les enjeux, opter pour une stratégie paysagère et proposer des scénarios d'accueil adaptés.

Après avoir établi les grandes lignes de la conduite à suivre, le S.A.P. se poursuit par la définition de projets d'accueils puis leur mise en œuvre. Pour faciliter cette dernière il est souhaitable de prévoir, au moins les bases, leur cadre technique ainsi que les moyens de les financer dès à présent. Pour terminer, on propose également un planning de leur réalisation afin d'étaler de manière cohérente les futurs travaux.

La troisième et dernière phase consiste à l'application même du S.A.P. Comme les deux phases précédentes celle-ci se décompose en deux étapes. Pour commencer il y a la réalisation du programme d'opérations à réaliser annuellement et des projets à mettre en place ponctuellement. Chaque action doit se faire de manière à répondre au mieux aux exigences des usagers pour leur assurer les meilleures conditions d'accueil possible. D'ailleurs la dernière partie de la démarche du S.A.P. est concentrée sur le suivi de ces réalisations et leur évaluation doit permettre de confirmer que les choses ont été faites conformément aux objectifs. Le cas échéant, cela permettra de les améliorer par la suite.

1.5. Méthode mise en œuvre

La méthode que j'ai décidée de suivre s'appuie très largement sur ce qui est proposé dans le *Mémento* O.N.F. J'ai suivi la même démarche que celle qui y est présentée pour réaliser le diagnostic de la forêt de Marly. L'établissement de l'état des lieux a demandé un certain temps puisqu'obtenir des rendez-vous avec les associations et les élus n'a pas toujours pu se faire rapidement. Toutefois, ces délais m'ont permis de mieux creuser la bibliographie et de faire davantage de visites sur la forêt que ce que j'avais prévu. Grâce à cela j'ai pu mieux cerner les caractéristiques de ce massif domaniale, ce qui m'a été utile au moment de synthétiser les enjeux et les contraintes de l'accueil du public dans cette forêt.

Pour la formulation du S.A.P. j'ai procédé de la même manière que ce que conseille le *Mémento*. En revanche les choix que j'ai faits et les propositions que j'ai soumises diffèrent, pour partie, de ce qui est traditionnellement préconisé, nous y reviendrons dans la quatrième partie de ce document.

Enfin, j'ai présenté un programme des opérations annuelles à mener en faveur de l'accueil du public tel qu'il pourrait être ainsi que plusieurs projets qui pourraient être mis en place au cours de la période d'application de ce schéma, on en trouve des exemples résumés en toute fin de quatrième partie de ce rapport.

Mon travail s'arrête à ce niveau et la mise en œuvre du programme établi sera assurée par les personnels de terrain qui travaillent sur la forêt de Marly ainsi que par les personnels de l'Agence en charge des questions d'accueil du public.

2. État des lieux de la situation actuelle en forêt domaniale de Marly

Cet état des lieux, produit de la phase de recherche, d'entretiens et d'observations que j'ai menée dans la première partie de mon étude, décrit les différentes composantes de la forêt de Marly en matière d'accueil du public.

2.1. Visites préalables pour une compréhension générale de la forêt

La forêt domaniale de Marly, Bois de Louveciennes compris, est entièrement libre d'accès pour le public. En revanche le Domaine National de Marly est en grande majorité clos et son accès est limité aux seules activités prévues : École de la campagne et de la forêt, visites du Télégraphe "Chappe" et autres animations organisées en collaboration avec l'Office de Tourisme du Pays des Impressionnistes. Pour me faire une première idée d'ensemble de cette forêt j'ai donc effectué seul plusieurs visites dans la forêt de Marly. Désireux de la parcourir en long et en large sans *a priori* j'ai passé deux journées à l'arpenter. J'ai fait le choix de me déplacer à pied plutôt qu'en voiture afin d'avoir davantage le temps d'observer le paysage et les usagers.

Cette première approche m'a permis de découvrir l'organisation de cette forêt et ces principales connexions avec le milieu urbain voisin. La forêt de Marly s'organise donc selon quelques grandes routes forestières internes et des routes départementales qui la sillonnent. Les premières sont parallèles à l'autoroute A13 alors que les secondes coupent la forêt selon l'axe Nord-sud pour relier les villes riveraines de la forêt.

J'ai rapidement pu constater qu'en forêt de Marly, même tôt le matin on rencontre de nombreux usagers en train de pratiquer diverses activités. Au cours de ces visites j'ai observé les pratiques qui suivent :

- Des promeneurs à pied, à vélo ou à cheval : en semaine cette fréquentation est principalement le fait des personnes retraitées, nombreux dans les villes riveraines de la forêt. Toutefois on observe également une fréquentation non négligeable d'actifs au moment du déjeuner, qui viennent se promener entre vingt et trente minutes dans un espace "calme et apaisant". Le week-end la fréquentation s'étend à toutes les catégories d'âge.
- Des pratiques sportives variées : préservée de la circulation automobile, la forêt de Marly est appréciée des sportifs pour s'entraîner dans un cadre "plus tranquille" et "peu pollué". Les gens y pratiquent la course à pied, la randonnée, le vélo sur route grâce à plus de vingt kilomètres de routes forestières revêtues dont l'accès est interdit aux véhicules à moteur, le VTT, la course d'orientation et l'équitation pour l'essentiel. En outre, les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier des quatre sentiers sportifs répartis sur l'ensemble de la forêt (voir annexe n° 2).
- La forêt est également un lieu apprécié des photographes amateurs de milieux naturels et des jolis clichés qu'ils peuvent y prendre.
- Enfin, des personnes sortant leurs chiens se rendent quotidiennement en forêt, très souvent au même endroit et ne s'éloignent pas beaucoup du point duquel elles sont entrées en forêt.

Plus tard dans mon stage j'ai également observé que des associations utilisent la forêt comme support pour des animations de sensibilisation à la nature et que des écoles des alentours organisent des sorties en forêt de Marly, avec ou sans le concours de l'O.N.F. selon le but de l'excursion.

Cette diversité d'usagers et leur nombre mettent en évidence tout l'intérêt que représente un tel massif forestier au milieu d'une région urbanisée.

2.2. Étude de la forêt de Marly à travers les écrits

Après la découverte de la forêt sur le terrain je me suis penché sur la lecture des documents qui en traitent : aménagement forestiers, anciens et récents, OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (2010), des écrits divers qui s'y rapportent, BERTHON (1958) et BIANCALE et GILOURY (1982).

Outre le rappel que la vocation première de la forêt de Marly est l'accueil du public depuis près d'un siècle, la lecture des aménagements m'a permis de comparer mes impressions des visites préalablement effectuées avec la description donnée par le dernier aménagiste. Cette lecture m'a donc apporté des informations sur l'état général des peuplements, les orientations sylvicoles suivies mais aussi des éléments de contexte importants tels que la présence de nombreux éléments de patrimoine culturel, l'existence de richesses écologiques remarquables, etc. que je n'avais pas forcément repérés lors de mon premier passage. La découverte de ce patrimoine culturel et naturel m'a amené à faire quelques recherches supplémentaires et j'ai donc consulté d'autres ouvrages et travaux.

J'ai d'abord lu *La forêt de Marly* de BERTHON (1958). Grâce à ce volume j'ai dressé une liste des constructions et vestiges encore visibles en forêt et qui témoignent de l'importance qu'eut cette forêt pour les hommes au cours de l'histoire. J'ai complété cette recherche par la lecture du document d'aménagement propre au Domaine National de Marly (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2011) qui évoque plus spécifiquement le patrimoine que l'on y trouve mais aussi l'histoire de la forêt elle-même. Par la suite je me suis rendu au niveau de chacun de ces sites au moins une fois et j'en ai profité pour observer l'état de conservation dans lequel se trouvait chacun d'eux. Ceci est évoqué au paragraphe 1.1.1. de ce document.

Je me suis ensuite penché sur une étude naturaliste réalisée récemment (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2012) pour en apprendre davantage sur l'une des particularités de la forêt de Marly : la présence en grand nombre de mares forestières. Ces milieux atypiques constituent à Marly un véritable réseau de niches écologiques favorables à de nombreuses espèces végétales et animales peu fréquentes voire extrêmement rares dans la région. La plus rare est *Equisetum variegatum*, la prêle panachée, dont la station marlychoise est la seule répertoriée dans toute la région Ile-de-France. Au niveau animal, une grande diversité d'oiseaux et d'insectes trouvent leur place dans cette forêt aux peuplements âgés et variés. Toutefois, c'est dans les mares que la faune présente les espèces les plus remarquables. On y trouve aussi bien le rare *Alytes obstetricans*, l'alyte accoucheur, que la symbolique *Salamandra salamandra*, la salamandre tachetée. Durant mon étude j'ai d'ailleurs eu la chance d'observer ces espèces pendant l'inventaire nocturne de plusieurs mares de la forêt.



Station de prêle panachée, *Equisetum variegatum*



Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra*, (S.Birckel, O.N.F.)

En 1982, (BIANCALE et GILOURY, 1982), on estimait que chaque année la forêt de Marly accueillait entre 800 000 et un million de personnes. Aujourd'hui, par comparaison avec d'autres forêts ayant récemment fait l'objet d'une étude de fréquentation du public et en tenant compte de l'augmentation de la population ces trois dernières décennies, on estime que la forêt de Marly reçoit près de deux millions de visites par an. Ce niveau de fréquentation est relativement raisonnable si on le

compare à ce qui est constaté en forêt domaniale de Meudon (92) ou de Sénart (77, 91). Néanmoins il demeure très élevé et constitue l'une des raisons pour lesquelles l'accueil du public requiert un suivi conséquent ici afin d'être maîtrisé et de ne pas avoir de conséquences néfastes pour le milieu forestier.

2.3. Les aménagements et les équipements pour l'accueil du public

2.3.1. Comment se rendre en forêt de Marly ?

Insérée dans un milieu urbain, la forêt de Marly est aisément accessible à un très grand nombre de personnes. De plus, selon sa situation et son envie, chacun peut s'y rendre différemment puisque les moyens de transports et les points d'accès ne manquent pas et sont assez bien répartis sur l'ensemble de la forêt.

Figure 3 : tableau de synthèse des modes d'accès à la forêt

Mode de déplacement	Accès	Aménagements	
		Points forts	Faiblesses
À pieds	Portes historiques et passages ouverts dans le mur de clôture de la forêt	Accès possible et sécurisé depuis toutes les villes limitrophes	Sur certaines portions, le mur ne présente aucune ouverture, obligeant les gens à marcher plus longuement pour entrer en forêt
À vélo	Portes historiques et passages ouverts dans le mur de clôture de la forêt	Accès nombreux Piste cyclable sécurisante sur la RD98	Pas assez de pistes cyclables sur les routes départementales
À cheval	Portes historiques et passages ouverts dans le mur de clôture de la forêt	Des accès proches des centres équestres placés à la périphérie de la forêt	Certains accès ne débouchent pas sur des pistes cavalières
En transports en commun	Par les gares situées à proximité de la lisière nord de la forêt entre Bougival et Mareil-Marly	Sept gares proches de plusieurs entrées de la forêt dont celle de Saint-Nom, au cœur de la forêt	Manque un arrêt de bus entre Saint-Nom-la-Bretèche et Fourqueux
En voiture	RD30, RD161, RD98, RD7 et RN186 (Bois de Louveciennes)	Capacité de stationnement suffisante (jamais de débordements observés) et bien répartie sur une grande partie de la forêt	Le sol de certaines aires de stationnement se dégrade assez vite

Au-delà du simple accès possible pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) au niveau des aires de stationnement, il est intéressant de noter que les routes revêtues offrent à ce public la possibilité de se déplacer aisément dans la forêt sur de grandes distances.

En résumé les accès à la forêt ne manquent pas et tous les usagers peuvent se rendre sans difficulté dans la majorité des secteurs de la forêt.

2.3.2. Une offre d'équipements diversifiée

Les équipements destinés à l'accueil du public peuvent être séparés en deux grandes catégories : les équipements spécifiques et les équipements génériques. Les premiers seconds s'adressent à tous les usagers alors que les seconds sont destinés à certaines pratiques.

- Les équipements génériques

On compte de nombreux équipements destinés à tous en forêt de Marly. Ce mobilier a d'ailleurs fait l'objet d'un inventaire au printemps 2013 :

Figure 4 : tableau récapitulatif de l'inventaire du mobilier courant installé en forêt de Marly

Type	Nombre	Etat général
Panneau d'information	20	Globalement vieux, remplacés en 2013
Barrière P.M.R.	20	Bon état car récentes mais parfois déjà quelques dégradations
Barrière non-P.M.R.	61	Variable
Banc	25	Variable, renouvellement ou retrait selon les situations
Table-bancs	37	Variable, renouvellement ou retrait selon les situations
Poteau directionnel	10	Variable mais assez satisfaisant
Panneau de route forestière	24	Bon
Panneau d'entrée de la forêt	12	Bon
Poubelles	9	Jamais en forêt, gestion par les municipalités à certaines entrées
Autres	36	Préaux en bois, panneaux "déchets", variable avec besoin de remplacer certains



Préau avec panneaux d'information

Table bancs en très bon état

- Les équipements spécifiques
-

Figure 5 : tableau récapitulatif des équipements spécifiques de la forêt de Marly

Type	Importance	Atouts	Faiblesses
Chemins piétons et cyclistes	22 kms de route revêtue 22 kms de routes empierrées Des pistes en terrain naturel De nombreux sentiers	Itinéraires balisés (17 kms du G.R.1 et 13 kms du G.R.P.) Réseau sur l'ensemble de la forêt	Certaines voies sont très fréquentées : risque de conflits entre usagers
Pistes cavalières	Plusieurs boucles de quelques kilomètres	Pistes strictement dédiées	Pas toujours respectées par les autres usagers Manque d'entretien de la signalisation
Sentiers sportifs	Quatre parcours	Bonne répartition Population demandeuse de ces	État médiocre pour 3 parcours sur les 4 Entretien très

		équipements	coûteux Artificialisation d'un espace naturel
Parcs forestiers	Trois parcs	Proximité avec les riverains Espaces ouverts, rassurants	Difficulté de maintenir le mobilier en bon état Entretien très coûteux Artificialisation d'un espace naturel
École de la Campagne et de la Forêt	Accueille 6000 enfants d'écoles et de centres de loisirs	Excellente capacité d'animation Travail en petits groupes Grande diversité de thèmes disponibles	



Agrès de parcours sportif



École de la Campagne et de la Forêt

2.4. L'information du public

Depuis longtemps l'O.N.F. essaie de sensibiliser les usagers à différentes thématiques forestières et plus récemment de le tenir informé de certains événements qui se déroulent en forêt. Une grande partie de l'information est transmise par affichage en forêt, le plus souvent à l'entrée mais pas seulement. Pour le reste il s'agit de communication directe entre les personnels de terrain et le public qui peut les interroger quand ils les rencontrent en forêt ainsi que toute l'information disponible sur le site Internet de l'O.N.F. et celle publiée dans les journaux municipaux des villes voisines.

Figure 6 : tableau descriptif des moyens de communication en forêt de Marly

Supports d'information	Généralités sur les forêts	Informations concernant la forêt de Marly	Points forts	Faiblesses
Panneaux d'entrée	+	++	Facilement identifiables Carte grand-format	Demande un suivi régulier pour que l'information soit renouvelée
Panneaux dans les peuplements	+	+++	Explications très précises sur les	Ne sont mis en place que sur sollicitation

			travaux effectués	des personnels de terrain
Affiches sur la chasse	-	+++	Disposées au niveau de tous les accès	Support peu durable (mais information temporaire)
Journaux municipaux et bulletins associatifs	+	+	Bons relais d'informations pour l'O.N.F.	Parfois difficile de suivre tout ce qui est produit
Site www.onf.fr	+++	-	Très complet sur de nombreuses thématiques, documents divers accessibles	Pour le grand public « peu d'informations relatives à leur forêt »
Site <i>En forêt de Marly</i>	+	+++	Complet sur la forêt qui intéresse les usagers	Lourdeur de mise en route
Agents de terrain	++	+++	Communication directe, possibilité de discussion	Manque de temps

2.5. Les attentes de chacun : satisfactions et problèmes

L'aménagement d'un territoire est rarement l'œuvre d'une seule personne et la forêt domaniale de Marly ne déroge pas à la règle. Ici, le gestionnaire forestier compose avec différents interlocuteurs concernés par la forêt, à savoir les élus des communes sur lesquelles elle est assise, les associations de défense et protection de patrimoine, culturel et écologique sans oublier tous les usagers qui fréquentent la forêt. Pour obtenir les avis du plus grand nombre j'ai décidé de mener des entretiens avec l'ensemble des acteurs locaux concernés ainsi qu'avec des usagers rencontrés en forêt.

2.5.1. Les gestionnaires forestiers

Cinq agents travaillent sur la forêt de Marly. Parmi eux quatre sont concernés par l'accueil du public, le cinquième n'ayant qu'une surface limitée incluse dans son triage à Marly, la partie accueil est confiée à un agent dont le triage est intégralement situé sur la forêt de Marly.

J'ai donc rendu visite à quatre agents. L'un est seulement concerné par les conventions qui traitent de l'entretien des sentiers sportifs. Un autre est en charge du Bois de Louveciennes, c'est une petite surface par comparaison avec le reste de la forêt mais la question de l'accueil y est centrale. Les deux derniers agents se partagent le reste de la forêt. Quand j'ai rencontré ces agents je leur ai demandé de me montrer les points forts de l'accueil sur leur triage, les zones les plus fréquentées, les problèmes auxquels ils sont confrontés et les attentes qu'eux-mêmes ont vis-à-vis de l'accueil. Enfin j'ai rencontré le Responsable de l'U.T. pour avoir son avis sur la thématique, à Marly et sur le reste de son unité.

De ces rendez-vous avec le personnel de terrain il ressort plusieurs points importants :

- 1) Ils revendiquent le besoin de changer la sylviculture mise en œuvre afin de répondre aux attentes du public : garantir la continuité des paysages forestiers.
- 2) Ils ont besoin de moyens supplémentaires pour parvenir à réaliser correctement l'entretien des équipements et des aménagements d'accueil.
- 3) Ils ne disposent pas des outils pour faire appliquer les clauses techniques d'exploitation qui existent et ne peuvent donc pas garantir que les chantiers réalisés soient soignés et tiennent

compte de la fréquentation du public. En outre, ils estiment que ces clauses ne sont pas suffisamment dures et devraient être revues.

- 4) Ils sont parfois confrontés à des partenaires qui demandent des explications concernant les écarts entre les sommes qu'ils versent à l'O.N.F. dans le cadre de conventions et les dépenses directes constatées. Ils ne disposent pas des arguments pour pouvoir tirer ces situations au clair et trouvent ça particulièrement inconfortable à assumer.
- 5) Ils évoquent enfin le fait que les associations locales de défense et de protection de l'environnement sont encore peu présentes et peu revendicatives. Cependant ils observent que des groupes commencent à émerger et à se faire plus pressant. D'après eux, si cette tendance se confirme l'application de l'aménagement tel qu'il est fait aujourd'hui va devenir un vrai problème et susciter toujours plus de réactions de la part des gens.

Pour les personnels que j'ai rencontrés, il y a un vrai décalage entre ce qui est affiché dans les réunions publiques ou dans les introductions de certains documents et la réalité que contiennent les documents d'aménagement et les choix effectués. C'est à ce niveau que la situation doit progresser. Cela doit passer par des choix forts comme le passage à une sylviculture continue et irrégulière sur l'ensemble d'une forêt comme celle de Marly.

2.5.2. Les élus locaux

Sur les quinze municipalités riveraines de la forêt domaniale de Marly, dix ont répondu positivement à la demande d'entretien que je leur avais adressée par courrier. Faute de réponse un second courrier était envoyé. Enfin certains élus ont souhaité me rencontrer après la présentation de mon travail au Comité de Gestion Patrimonial. J'ai donc rencontré des maires ou leurs adjoints en charge des questions d'aménagement ou d'environnement. Je leur laissais systématiquement le choix de réaliser cet entretien en mairie ou en forêt mais tous ont souhaité de se retrouver dans les mairies, principalement par manque de temps. Je n'ai pas rédigé de guide d'entretien pour interroger les élus, je souhaitais seulement leur poser quelques questions et surtout les laisser s'exprimer assez librement sur leur ressenti et leurs attentes au niveau de la forêt. J'ai donc conduit ces entretiens seulement sur le mode de la conversation pour ne pas les induire dans une quelconque direction. Il est arrivé à plusieurs reprises qu'ils abordent des thèmes éloignés de la forêt et relevant plutôt de l'aménagement de leur territoire. Généralement cela sous-entendait l'idée d'empiéter sur la forêt. Dans ces cas-là je recentrais l'entretien sur la problématique de l'accueil grâce à une question sur le mobilier ou la propreté de la forêt et cela permettait de revenir rapidement à notre sujet de départ.

De ces entretiens différents éléments sont apparus presque systématiquement et peuvent être regroupés dans les quatre catégories suivantes :

- 1) Ils trouvent que « la forêt est assez propre dans l'ensemble mais que quelques points demanderaient davantage de ramassages des déchets », supportés par l'O.N.F. ou organisés via des opérations *forêt propre* qu' « ils sont prêts à financer dans certains cas ».
- 2) Ils sont plusieurs à accepter les choix de gestion de l'O.N.F. mais certains souhaiteraient que « l'on diminue les coupes rases » car cela marque trop le paysage. En revanche, ils sont d'accord pour dire qu'il « faut améliorer le soin apporté aux exploitations » qui souvent ressemblent à « des chantiers ».
- 3) Ils regrettent de ne pas voir plus de communication de la part de l'O.N.F. Selon eux, il faut « donner de l'information aux usagers » et ils aimeraient que se mettent plus souvent en place « des partenariats sur des opérations de communication et de sensibilisation du public ».

- 4) Ils ne « connaissent pas toujours très bien la forêt » et savent qu'il en va de même pour une partie de leurs administrés. Pour pallier cela, ils proposent de « baliser quelques itinéraires qui amèneraient les usagers à découvrir la forêt et ses curiosités » comme les vestiges de l'Histoire ou les arbres remarquables.

Pour le reste ils sont satisfaits de ce que propose l'O.N.F. en termes d'accès, de stationnement ou de mobilier destiné à l'accueil du public.

2.5.3. Les associations

A l'instar des élus les associations locales de protection de l'environnement, celles de protection du patrimoine culturel et les associations représentant différents groupes d'usagers ont été invitées à participer à la phase de concertation et ont ainsi pu donner leurs avis sur le travail mené par l'O.N.F. en faveur de l'accueil du public ainsi que proposer des pistes d'actions et certains projets. J'ai contacté toutes les associations dont les agents m'avaient parlé ainsi que celles qui ont participé à d'anciens projets d'accueil et dont les noms apparaissent dans les dossiers relatifs à ces projets. Au niveau des entretiens, j'ai procédé de la même manière qu'avec les élus. La plupart ont souhaité me rencontrer dans leurs locaux ou dans ceux de l'O.N.F. mais une association a préféré que cela se passe en forêt.

Des discussions que j'ai eues avec les représentants du milieu associatif j'ai retenu leurs principaux souhaits :

- 1) Ils attendent bien plus de communication de la part de l'O.N.F. sur leurs pratiques. Ils reconnaissent « la compétence des gestionnaires et le travail qu'ils accomplissent » mais ont l'impression que ceux-ci n'expliquent pas suffisamment leur activité et les choix qu'ils opèrent. Leur demande d'informations provient de « la volonté de pouvoir à leur tour donner des explications aux autres membres » de leurs associations qui s'inquiètent de certaines opérations, en particulier des coupes définitives.
- 2) Ils relèvent davantage de conflits entre les usagers que les élus ou les gestionnaires et proposent « d'afficher plus souvent des chartes de bons comportements ».
- 3) Ils veulent « profiter des richesses écologiques et culturelles dont bénéficie la forêt de Marly pour sensibiliser les usagers aux questions environnementales » et à l'histoire de la région.

Il est remarquable de noter que les représentants d'association préfèrent ici chercher à comprendre les pratiques actuelles de l'O.N.F. en matière de sylviculture plutôt que de prôner une autre forme de sylviculture. Toutefois, j'ai pu noter que dans certaines associations il s'opère un rajeunissement des membres et que ces nouveaux adhérents ont davantage de revendications. C'est d'ailleurs le constat fait par les agents de terrain et leur responsable. Tous savent que dans les années à venir, « le milieu associatif local risque de moins accepter la politique forestière » appliquée à Marly et d'exiger le même revirement qu'à Sénart ou Montmorency.

2.5.4. Les usagers

J'ai d'abord pensé réaliser une enquête conséquente auprès du public et pour cela j'ai rédigé un questionnaire (voir annexe n° 3). Une fois le questionnaire établi, je me suis rendu en forêt à plusieurs reprises en variant mes heures de présence et les secteurs de la forêt. J'ai bien réussi à faire remplir quelques questionnaires, près d'une trentaine, mais la grande majorité des personnes que j'arrêtais pour leur soumettre le questionnaire ne souhaitait pas y répondre ou bien n'en avait pas vraiment le temps. En revanche j'ai remarqué qu'elles étaient plus enclines à s'entretenir de manière directe, comme si elles conversaient normalement. Paradoxalement, ces conversations ont souvent été plus longues que le temps nécessaire pour remplir le questionnaire.

Avant d'énumérer les principales attentes des usagers je vais brièvement rappeler les caractéristiques principales de la fréquentation à Marly :

La plupart des usagers arrivent des villes voisines de la forêt et s'y rendent donc à pied ou en voiture. Dans une moindre mesure les cyclistes sont bien représentés. En revanche les cavaliers sont peu nombreux. Cette fréquentation de proximité est régulière toute la semaine puisque de nombreux usagers y promènent quotidiennement. Cette fréquentation est surtout le fait de personnes âgées de plus de 30 à 60 ans voire plus. Le mercredi et les week-ends la fréquentation augmente sensiblement puisque les familles, notamment, viennent en nombre. Tous ces usagers ne viennent pas nécessairement pour se promener ou se reposer. En effet certains viennent pour pratiquer une activité sportive comme la course à pied ou le VTT. Néanmoins, tout le monde loue « la beauté de la forêt » et « le calme » qu'elle offre, paradoxalement y compris à proximité de l'autoroute. Enfin il faut signaler que l'ensemble de la forêt est parcourue par les usagers mais qu'une très grande partie des visiteurs empruntent seulement quelques grands axes de promenade ou ne restent qu'au niveau de certains sites.

Ce qui suit découle à la fois des questionnaires que j'ai fait remplir aux usagers et des propos qu'ils ont tenu au cours de nos conversations.

- 1) Les usagers sont régulièrement « choqués par les défrichements » qui effectués au cœur même de la forêt. Derrière ce terme fort ils évoquent évidemment les coupes rases, qu'ils jugent « destructrices » et qui « dénaturent le paysage ». Cette impression est renforcée lorsque les zones exploitées ressemblent à de « véritables chantiers » et que les chemins qu'ils ont l'habitude d'emprunter sont « explosés » par les engins de débardage. Conscients qu'il « faut faire quelque chose en forêt » ils souhaitent que ce soit réalisé d'une autre manière qu'aujourd'hui, en « laissant moins de traces ».
- 2) Ils sont généralement satisfaits du nombre d'équipements à leur disposition mais trouvent qu'ils sont souvent endommagés et parfois peu accessibles car envahis par la végétation.
- 3) Comme les associations, des usagers ont exprimé l'envie d'avoir des propositions de promenades aux entrées de la forêt afin de découvrir des secteurs dans lesquels ils ne se rendent pas habituellement.
- 4) Alors que de nombreux usagers restent principalement sur les routes revêtues d'autres apprécient le « côté naturel » de la forêt et ne veulent pas que celle-ci soit plus équipée qu'elle ne l'est actuellement de peur qu'elle soit transformée en « parc ».

3. Synthèses des enjeux de l'accueil du public et détermination de la gestion à suivre

À partir de l'état des lieux établi précédemment il s'agit désormais de confronter les attentes des interlocuteurs externes de l'O.N.F. aux enjeux que celui-ci, en tant qu'organisme institutionnel, doit obligatoirement valoriser. En analysant cela, on pourra alors proposer les grandes lignes de la gestion qu'il conviendra d'appliquer pour répondre au mieux à cette diversité d'objectifs.

3.1. Les obligations de l'O.N.F.

Comme cela est dit et répété partout désormais, la forêt ne produit pas uniquement du bois mais joue bien d'autres rôles, essentiels pour notre société : des services environnementaux et des aménités sociales. Cette multifonctionnalité de la forêt est mise en avant dès l'article L.1^{er} du Code Forestier : « Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion

des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique. ».

De plus, une forêt ouverte au public doit être aménagée en tenant compte de cette fréquentation comme le souligne l'article L.122-9 du Code Forestier : « Dans les espaces boisés et forestiers ouverts au public, le document d'aménagement répondant aux conditions prévues à l'article L.212-2 intègre les objectifs d'accueil du public. ».

En outre, le cas des forêts publiques requiert, et plus particulièrement des forêts domaniales, l'accueil du public ne doit pas être seulement constaté et encadré mais il doit être recherché. Cet aspect est rappelé dans l'article L.122-10 du Code Forestier : « Dans les bois et forêt relevant du régime forestier, en particulier dans ceux appartenant à l'État mentionné au 1° de l'article L.211-1, l'ouverture au public doit être recherchée le plus largement possible. Celle-ci implique des mesures permettant la protection des bois et forêts et des milieux naturels, notamment pour garantir la conservation des sites les plus fragiles ainsi que des mesures nécessaires à la sécurité du public. ».

Enfin, pour les forêts les plus fréquentées, l'accueil du public doit être considéré comme la vocation première de la forêt et non pas comme un élément secondaire. Ce point essentiel pour la gestion des forêts périurbaines est affirmé par l'article L.133-1 du Code Forestier : « Dans les forêts soumises à une forte fréquentation du public, la préservation et l'amélioration du cadre de vie des populations sont prioritaires, dans le respect des objectifs de la gestion durable. ».

Si l'on fait le bilan, l'O.N.F. a donc, de par la loi, des obligations à remplir en termes de gestion pour garantir que l'accueil du public soit correctement traité dans les forêts où il s'impose comme l'enjeu majeur. Forêt de l'État dont l'accès est libre et à laquelle l'environnement urbain impose une forte fréquentation, la forêt de Marly satisfait à tous les critères recensés dans les quatre articles cités ci-dessus. D'ailleurs, les aménagements successifs de la forêt de Marly affirment depuis les années 1920 que l'accueil du public est la première vocation de cette forêt. L'O.N.F. doit donc ici, tout mettre en œuvre pour répondre prioritairement aux attentes du public dans la mesure où celles-ci ne mettent pas en péril la forêt. Cette affirmation ne doit pas pour autant faire perdre de vue les autres enjeux présents : la production de bois, la protection de la biodiversité et la naturalité de l'espace. Ces objectifs qui font déjà l'objet de documents de gestion, (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2010 et 2011), sont évidemment à rechercher. Néanmoins, les actions à réaliser pour les atteindre doivent absolument tenir compte de l'accueil du public.

Il faut ajouter que l'O.N.F. doit atteindre ses différents objectifs dans un contexte budgétaire difficile. En effet, si aux débuts de la maison O.N.F. les moyens financiers alloués à l'accueil du public étaient très importants et couvraient tous les besoins d'entretien et les projets imaginables, la situation a régulièrement évolué à la baisse et est désormais moins favorable. Cette diminution touche particulièrement les opérations d'entretiens, pour lesquels l'O.N.F. manque de moyens propres et peine à trouver des partenaires, plus enclins à financer des projets d'investissements. À ce jour, on peut tout de même compter sur des crédits qui s'élèvent entre 40 000 et 50 000€ chaque année. Ce budget doit permettre de couvrir les opérations de mise en sécurité, d'entretien et de remplacement de mobilier, de fauche et débroussaillage des abords des sites sur lesquels le public s'arrête, etc.

3.2. Détermination des grands axes de gestion à poursuivre

Il s'agit désormais de déterminer les grandes lignes de la gestion qu'il faudra mettre en place pour répondre simultanément aux obligations légales imposées à l'O.N.F. et aux attentes exprimées par le public au cours de mes enquêtes.

Si on récapitule les souhaits les plus exprimés par les acteurs externes on obtient la liste suivante :

- 1) Diminuer, voire supprimer, les coupes définitives et garantir la pérennité du paysage.

- 2) Soigner les exploitations pour qu'elles affectent au minimum le paysage.
- 3) Assurer un niveau de propreté fort.
- 4) Maintenir les équipements dans un bon état.
- 5) Communiquer davantage d'informations sur le travail réalisé.
- 6) Garantir à tous les usagers la possibilité de pratiquer leur activité sans risque de conflits.

Les obligations qu'à l'O.N.F. de répondre à ces attentes vont se traduire au travers de différentes composantes de la gestion de la forêt de Marly. On peut d'ores et déjà affecter chacune de ces demandes à un axe de gestion.

La gestion sylvicole

La principale demande faite à l'O.N.F. influe sur la sylviculture à appliquer dans la forêt de Marly. Pour satisfaire les exigences du public et des différents acteurs, le forestier va devoir mettre en œuvre une sylviculture qui préserve les peuplements de coupes rases et donc n'affecte pas trop fortement le paysage. Concrètement, cela implique d'abandonner la sylviculture régulière au profit d'une sylviculture irrégulière. Dans le meilleur des cas il serait souhaitable que ce choix se fasse sur l'ensemble de la surface. Au minimum, il est nécessaire d'appliquer une gestion irrégulière sur les sites de fixation du public et les axes les plus fréquentés (voir annexe n° 4).

Les conditions d'exploitation

Après la sylviculture c'est l'exploitation qui soulève le plus de problèmes à Marly. Pour de nombreux interlocuteurs, les exploitations ne sont pas réalisées avec suffisamment de soin. L'une des conséquences, la dégradation du paysage, s'additionne au souci de la coupe, rase ou non. Un autre effet d'une exploitation mal conduite est la détérioration des cheminements que les usagers empruntent. Le dernier élément à souligner dans cette partie est la gestion du stockage des bois. Si celui-ci est trop long le public s'interroge encore plus sur l'utilité de couper du bois. Ces effets combinés confèrent au travail du forestier une mauvaise image. Pour y remédier il faut donner aux agents responsables de ces exploitations, les moyens de faire appliquer aux exploitants des clauses techniques strictes.



Billons stockés depuis plusieurs mois

Exploitation peu flatteuse

L'équipement de la forêt

Les usagers sont satisfaits du nombre d'équipements qui sont mis à leur disposition en forêt de Marly. Ils n'en souhaitent pas plus car cela dénaturerait la forêt et la rendrait plus proche d'un parc urbain que d'un milieu naturel. En revanche il y a une vraie volonté de disposer d'équipements en bon état dans un cadre sécurisé. Il faut donc que l'O.N.F. emploie ses crédits à l'entretien du mobilier existant, à la maîtrise de la végétation des lieux auxquels les usagers se fixent. Il faut également être attentif à réaliser toutes les opérations de mise en sécurité dans ces lieux et le long des linéaires les plus fréquentés. Si les moyens disponibles ne sont pas suffisants, on peut imaginer transférer aux dépenses d'entretiens une partie des budgets destinés à l'investissement. Enfin, des projets d'aménagements de

certaines sites existent mais leur réalisation n'est pas à rechercher à tout prix et relèvera davantage d'opportunités qui se présenteront en même temps que des financements seront disponibles.

La communication et l'information du public

En plus d'attendre certaines pratiques de la part de l'O.N.F., tous les interlocuteurs souhaitent en savoir plus sur la forêt et sur le travail qui est réalisé. Il y a donc un véritable besoin pour l'O.N.F. de communiquer davantage sur son activité, la forêt et les manières de l'aborder. Pour le gestionnaire c'est une occasion de développer ou de renforcer ses relations avec les élus et les associations qui sont prêtes à travailler avec lui pour relayer de l'information. À travers l'information du public, l'O.N.F. peut espérer des retours intéressants. En effet un public sensibilisé adoptera des comportements plus responsables ce qui préviendra certaines incivilités, permettra de faciliter les relations entre les différentes catégories d'utilisateurs, etc.

Ces grandes lignes de gestion ayant été définies il faut désormais s'intéresser à la localisation et à l'intensité des enjeux pour déterminer quelles actions seront appliquées par secteur de la forêt.

3.3. Spatialisation de la gestion

D'après ce que j'ai compris de la forêt de Marly et de ses usagers, la méthode de zonage spatial des enjeux, en particulier l'accueil du public, proposée par GERNIGON (2011), ne peut pas être appliquée dans le cas présent. C'est dû en particulier à la taille de la forêt. La superficie de la forêt et son découpage par les infrastructures de transport ne permettent pas de morceler la forêt selon le triptyque aire d'accueil/zone de découverte/ cœur de forêt. En effet, la configuration de la forêt domaniale de Marly ne lui permet pas d'avoir une zone qui corresponde vraiment aux critères d'un "cœur de forêt". D'ailleurs, en dehors des plus grands massifs domaniaux comme Fontainebleau, Rambouillet, Orléans ou Compiègne, cette différenciation de l'espace semble difficilement applicable.

En concertation avec mon maître de stage et mon référent à l'école j'ai donc décidé de procéder à un zonage de la forêt selon le niveau des trois enjeux principaux en forêt de Marly : l'accueil du public, la protection de la biodiversité et la production de bois. Concrètement, j'ai avant tout réalisé une carte propre à chacun de ces trois enjeux (voir annexes n° 5, n° 6 et n° 7). J'ai réalisé ces trois cartes en me basant sur le document d'aménagement de la forêt de Marly, (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2010), sur le plan de gestion des mares de la forêt de Marly, (OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2012), sur les conseils des agents de terrain ainsi que sur mes propres observations. Il a ensuite fallu combiner ces trois cartes pour aboutir à un zonage des enjeux. Celui-ci a donc été effectué en fonction de l'enjeu dominant localement et de l'importance des autres enjeux à cet endroit (voir annexe n° 4). Les niveaux d'enjeu de production étaient définis par l'aménagiste selon la qualité des sols et des peuplements en place. Pour ce qui est des zones au plus fort intérêt écologique j'ai utilisé les données du plan de gestion des mares et les informations fournies en la matière dans l'aménagement.

À ce stade de la démarche, deux solutions vont être proposées. Comme annoncé au paragraphe 3.2. il est souhaitable qu'une gestion irrégulière des peuplements soit décidée pour l'ensemble de la forêt. Si cette proposition est acceptée et que le prochain aménagement propose effectivement un traitement irrégulier, il n'est pas nécessaire de différencier la gestion sylvicole. De même, les exploitations devront être réalisées en tout point de la forêt avec la même attention. Pour ce qui est de la gestion de l'équipement, les entretiens seront concentrés dans les secteurs les plus fréquentés.

Néanmoins, il apparaît que ce mode de gestion sylvicole n'a pas la faveur des aménagistes et il est probable que la décision de traiter l'intégralité de la forêt de Marly en futaie irrégulière ne soit pas retenue. Dans ce cas, je propose que la spatialisation de la gestion ne concerne pas seulement celle de l'équipement mais aussi la sylviculture. Concrètement cela signifie que dans les zones où l'accueil du

public est le plus fort, il faut accéder à sa requête et traiter les peuplements de manière continue. En revanche, il semble que généraliser l'application de pratiques d'exploitation rigoureuses et soigneuses constituerait une vraie amélioration, propre à satisfaire le public et à préserver le milieu. Pour ce deuxième cas de figure, des scénarios distincts seront proposés selon l'intensité des différents enjeux.

En termes de communication et d'information, il faut noter que le choix de la sylviculture appliquée influera sur les sujets qui devront être abordés et qu'en plus, le maintien d'une sylviculture régulière imposera une dépense supplémentaire. En effet il faudra continuer à mettre en place des panneaux expliquant la méthode de la régénération par coupes progressives, les agents auront encore régulièrement à justifier les opérations réalisées.



Panneau expliquant la régénération naturelle du peuplement

Message laissés par des « mécontents »

3.4. Scénarios de gestion dans le cas d'une différenciation de la sylviculture

Ces combinaisons d'enjeux doivent être abordées différemment et pour cela on a défini plusieurs scénarios d'aménagement qui détaillent les préconisations à suivre pour assurer au mieux les multiples fonctions de la forêt. Néanmoins ces sept cas ne conduisent pas à sept scénarios. En effet, certaines situations peuvent être gérées de la même manière. La clef ci-dessous permet de déterminer selon les enjeux présents le scénario à suivre.

Figure 7 : clef de choix de scénario de gestion en fonction du niveau des enjeux présents

Enjeu principal	Autre enjeu fort	Situation	Scénario	
Accueil	Aucun		Accueil	
	Écologie		Sans vocation	Accueil
			Volonté de valoriser ce milieu	Accueil avec mise en valeur

		remarquable	du patrimoine naturel
		Richesse exceptionnelle	Accueil avec volonté de protéger le milieu de manière forte
	Production	Proximité d'un site d'accueil important	Accueil
		Le long d'un linéaire très fréquenté	Intermédiaire entre l'accueil et la production
Production	Aucun		Production

D'abord, la vocation première de la forêt de Marly étant l'accueil du public, les zones dans lesquelles coexistent un fort enjeu d'accueil et un fort enjeu de production suivront les mêmes recommandations que celles où l'accueil est le seul enjeu fort.

Ensuite, les différents traitements sylvicoles qui pourront être appliqués ne sont pas préjudiciables aux milieux remarquables. En effet, tant que les ponctualités à fort enjeu écologique sont prises en compte au moment des martelages et des exploitations le reste de la gestion sylvicole n'a pas un impact important sur les milieux. Par conséquent, si en un même point, un fort enjeu écologique et un autre enjeu fort se superposent, on pourra y appliquer le scénario dédié à l'accueil du public ou celui appliqué pour la production ligneuse selon la situation. Les seules exceptions vont concerner les éléments écologiques remarquables que l'on souhaite à tout pris préserver puisqu'ils abritent les espèces animales et végétales les plus rares, les populations les plus importantes, etc. ainsi que les mares que l'on pourrait aménager dans un but pédagogique. Pour ces deux ensembles de ponctualités, la gestion sera légèrement modifiée.

Les scénarios proposés sont décrits ci-dessous.

Scénario orienté accueil

Ce scénario s'applique sur les zones d'accueil le plus fort, sites et linéaires (voir annexes n° 5, n° 6 et n° 7). Ici, les visiteurs s'attendent à se retrouver face à une certaine image de la forêt. Pour satisfaire cette demande il est impératif de ne pas réaliser de coupe définitive au moment de la régénération du peuplement. Concrètement cela implique un renouvellement continu du peuplement et donc une gestion irrégulière qui permet d'assurer une présence continue de grands arbres, ceux-ci étant l'élément espéré par le public lorsqu'il vient en forêt. Il est important de veiller à ce que l'esthétique des paysages soit pérenne, faute de quoi le gestionnaire sera sans cesse critiqué pour ses choix de gestion qui ne répondront pas suffisamment aux attentes du public alors que la vocation première de cette forêt est d'accueillir ce public et de répondre positivement à ses exigences lorsqu'elles sont raisonnables et ne mettent pas en péril la forêt.

Ces sites sont particulièrement fréquentés et c'est là que doivent être majoritairement employés les financements pour l'installation de mobilier et pour les opérations d'entretien. Concrètement, il faut s'assurer que les panneaux d'information sont en bon état, veiller à leur entretien assez régulièrement (ponçage et lasure tous les trois ans). De même pour les bancs et tables banc. Pour le moment l'offre d'équipements est suffisante pour répondre à la fréquentation, il n'est donc pas utile d'investir dans du nouveau mobilier, l'entretien de l'actuel doit être privilégié. Ensuite c'est sur ces sites qu'il faut passer le plus souvent ramasser les déchets et y apporter le plus de soin. En effet c'est là que la probabilité d'y trouver des déchets est la plus importante du fait de la forte fréquentation et c'est également là que le travail du gestionnaire sera le plus observé et jugé.

L'entretien de la végétation est aussi primordial dans ces zones-ci. Cela se traduit par deux types d'actions : mise en sécurité et débroussaillage. La première est nécessaire afin de garantir aux usagers le risque minimum d'accident par la chute d'une branche ou d'un arbre. Ce type d'opération

doit pouvoir être fait de manière plus réactive qu'aujourd'hui. En effet, une fois le danger constaté par l'agent, le délai avant la prise en charge de ce risque est souvent trop long et le temps qui passe augmente celui-ci. Ces interventions occasionnelles complètent des opérations plus importantes comme la mise en sécurité du sentier GR ou d'une boucle cavalière. En ce qui concerne le débroussaillage, il est à réaliser autour des mobiliers installés et sur l'ensemble des surfaces herbacées de ces sites. Le but de cette action est de maintenir ces lieux ouverts accueillants et agréables. De surcroît, ceci contribue à marquer un contraste entre les zones de pur accueil et les peuplements proches. Cette différence va permettre de fixer une partie du public dans la zone ouverte, donc d'éviter une surfréquentation du peuplement forestier et les impacts qu'elle pourrait engendrer sur le milieu.

Sites

- Les Gondi
- Le Carrefour Royal
- La Croix Saint-Michel
- L'Étoile Parfaite
- L'Étoile Montaigu
- L'Étoile du Silence
- Le bois de Louveciennes

Routes forestières

- Route Dauphine
- Route de la Mare à la Bonde
- Route des Joncs
- Route Royale
- Route des Princesses
- Route Neuve Plantée
- Route de Claire Forêt

Scénario orienté accueil avec mise en valeur du patrimoine naturel

Comme pour le scénario précédent l'objectif est l'accueil du public. La différence ici, est que l'on souhaite valoriser un site intéressant d'un point de vue écologique. En l'occurrence il s'agit de mares qui vont faire l'objet d'un aménagement à visée pédagogique. En effet, le but recherché est de sensibiliser les gens à un milieu qu'ils connaissent assez peu afin qu'ils le comprennent et, on espère, le respecte davantage. Évidemment, ce type de projet doit être mis en place sur des espaces relativement intéressants mais pas exceptionnels au risque de les dégrader. Le choix des mares à aménager de la sorte est donc très important et doit être réfléchi avec un écologue compétent. De plus, il faut que celles-ci ne soient pas trop éloignées des points d'entrée de la forêt pour qu'elles attirent suffisamment de visiteurs et que la distance à parcourir ne représente pas une contrainte.

Les sites répondant à ces critères et qui ont été choisis pour être aménagés sont :

- La mare à la Bonde, parcelle 43;
- La mare, numérotée 14.2 dans le plan de gestion des mares.

Scénario orienté accueil avec volonté de protéger un milieu très riche et fragile

A contrario du cas où l'on souhaite attirer du monde, ce scénario est prévu pour les sites les plus sensibles, ceux que l'on souhaite préserver au maximum. L'objectif est de protéger ces espaces très riches en espèces animales et végétales ainsi qu'en faciès de développement. Pour éviter qu'ils soient fréquentés, il faut laisser se développer une végétation arbustive dense qui masquera la mare aux personnes qui ne la connaissent pas et dissuadera la plupart des gens de s'en approcher. De plus on pourra y laisser plus de bois mort au sol que ça ne l'est habituellement. Ceci permettra de rendre le la progression plus difficile, le secteur moins attrayant pour le public et offrira également des habitats favorables aux espèces qui en ont besoin pour se développer.

Les lieux concernés par ce fort niveau de protection sont :

- La mare de la Grande Jument, parcelle 45;
- Certaines mares du secteur de l'Étoile Parfaite;
- La mare aux Princes.

Scénario intermédiaire entre l'accueil et la production

Comme il a été évoqué plus haut, une partie des usagers apprécie l'alternance de zones plus ou moins lumineuses due à la variation de hauteur des peuplements issus de la futaie régulière. Pour satisfaire ces personnes il convient de ne pas appliquer à l'ensemble du linéaire le plus fréquenté la méthode

irrégulière. Concrètement il faut aussi proposer des peuplements plus ou moins âgés qui ont l'avantage de présenter des faciès différents à chaque unité de gestion. Cela signifie que sur les axes les plus empruntés, on pourra alterner des zones de futaie irrégulière et de futaie régulière. L'irrégulier devra être favorisé aux endroits où les gens s'arrêtent, aux intersections par exemple mais pour les étendues entre deux carrefours l'aménagement puis les martelages se feront dans la continuité de la situation actuelle. Si un peuplement est déjà hétérogène et se prête assez bien à une irrégularisation il faudra le faire, en revanche si ce n'est pas le cas le traitement régulier sera maintenu. Il faut toutefois préciser que la gestion régulière, par parcelle entière, ou par parquets, crée de nombreuses lisières. Les peuplements concernés se retrouvent alors bien plus sensibles aux forts vents et la probabilité de chablis augmente.

Scénario axé sur la production

Ce cas est le plus fréquent en forêt de Marly. En effet, bien que la fonction d'accueil y prime sur celle de production, cette dernière représente une très grande part de la surface de la forêt. Sur ces zones, la sylviculture menée aujourd'hui répond aux attentes du gestionnaire et puisqu'on considère que l'accueil du public n'y était pas aussi important qu'ailleurs il est décidé d'y poursuivre le même traitement sylvicole.

Ce scénario pourra être adapté dans les zones de très grand intérêt écologique. Concrètement il ne s'agit pas de tout changer mais de parfaitement faire appliquer le R.N.E, de prendre toutes les précautions possibles et comme dans le scénario orienté sur l'accueil d'essayer de conserver davantage de bois mort au sol dans les 50m les plus proches de ces milieux particuliers.

4. Le plan d'action

En complément du choix de la sylviculture, le S.A.P va être traduit sur le terrain par l'application de conditions d'exploitations forestières particulières, par la réalisation d'actions courantes effectuées et la programmation de projets ponctuels. Cette série d'actions doit bien évidemment respecter les grandes lignes de gestion établies au paragraphe 3.2.

4.1. La gestion courante

Chaque année, pour répondre aux attentes élémentaires du public il faut assurer plusieurs opérations de base. Celles-ci, indispensables à un accueil de qualité, sont essentiellement liées à l'entretien. Néanmoins il apparaît nécessaire que les questions de communication et d'information soient également traitées régulièrement afin d'atteindre le public. Par une communication fréquente on doit parvenir à ce que connaisse mieux la forêt donc de se l'approprier davantage.

L'entretien

- 1) La collecte des déchets est l'opération indispensable au maintien du cadre de visite désiré par le public. Bien que coûteuse, elle doit être réalisée le plus finement possible et plusieurs fois par an, surtout pendant les beaux jours, quand les visites sont bien plus nombreuses et donc source d'importants abandons de déchets. Cependant les crédits ne sont pas illimités et elle ne peut donc pas être effectuée partout. Il apparaît donc nécessaire de concentrer les efforts mais au niveau des entrées en forêt, sur les sites les plus prisés et le long des axes les plus empruntés.
- 2) La mise en sécurité du public est primordiale. Pour y parvenir il convient d'abattre les arbres dangereux et d'élaguer les branches mortes qui peuvent menacer les usagers qui passent à proximité. Le gestionnaire doit être très vigilant à cet aspect dans les zones les plus fréquentées mais ne peut pas non plus laisser un arbre très menaçant dans un lieu fréquenté. Comme pour les déchets, les moyens doivent être principalement utilisés dans les secteurs où le public est le plus présent mais sans oublier de rester attentif au reste de la forêt.

- 3) Le fauchage des bords de route sur les axes les plus fréquentés, concrètement les routes revêtues. Pour certaines portions il serait préférable de le faire chaque année, pour d'autres, un passage tous les deux ans semble suffisant et doit seulement permettre d'éviter l'embroussaillage de ces linéaires. La même opération peut être pratiquée sur les sites aménagés où il est important de conserver le milieu ouvert et entretenu.
- 4) Gestion du mobilier : entretien basique, voire réparation, pour maintenir les équipements en bon état et débroussaillage aux abords immédiats. Ce dernier point est assez important puisqu'une végétation non maîtrisée empêche les gens de se sentir à l'aise voire d'utiliser le mobilier (cf. photos ci-dessous). Lorsque du mobilier est inutile étant donné sa situation, ou bien qu'il est systématiquement détruit, on peut le retirer.



Banc "englouti" sous la ronce, inutilisable par les promeneurs qui souhaiteraient s'y reposer



Table bancs aux abords fauchés, rassurante pour les usagers désireux de l'utiliser

- 5) En ce qui concerne les parcours sportifs, leur entretien est conventionné avec des communes. Chaque année le sentier est débroussaillé et mis en sécurité. Quand c'est nécessaire des agrès sont réparés voire remplacés selon leur état.
- 6) Traitement rapide des chablis ou des branches tombées sur les chemins. Cette réactivité doit permettre de montrer que la forêt est bien suivie, cela évite ainsi les récriminations qui peuvent être faites à l'O.N.F. lorsqu'un arbre bloque le passage pendant plusieurs mois. De plus cela évite que les gens détournent le chemin original et en créent un nouveau par piétinement dans le peuplement.

L'exploitation forestière

- 1) Le plus grand soin doit être apporté à l'exploitation dans les peuplements les plus soumis à l'œil du public, mais également au reste de la forêt, afin d'éviter de donner une image de "chantier de destruction".
- 2) La sortie des bois doit se faire dans de bonnes conditions pour ne pas occasionner de dégâts aux pistes et chemins empruntés par les visiteurs.
- 3) Pour les bois vendus, tant les grumes que les billons, il est préférable qu'ils soient enlevés plus rapidement que ce n'est le cas aujourd'hui. En effet, pour l'observateur non averti, les tas de bois présents en bord de route représentent davantage l'idée de la déforestation que celle de l'exploitation raisonnée de la forêt. Aujourd'hui, entre le moment où une coupe est achetée et l'enlèvement des bois il peut y avoir deux ans sans que ça n'engendre de vrais

surcoûts et contraintes à l'exploitant. Le stockage des bois sur un parc à grume est une des solutions pour remédier à ce problème.

- 4) Lorsque les grumes sont purgées au bord des routes, il est nécessaire de veiller à ce que les purges soient rapidement vendues et récupérées ou bien laissées dans les peuplements. En effet, en plus d'entraîner une dégradation de l'état des fossés, le maintien de groupes de purges est mal jugée par les gens et représentent un point noir esthétique dans le paysage forestier qu'ils viennent trouver.
- 5) Pour les zones où un passage au traitement irrégulier n'est pas préconisé mais pour lesquelles l'aspect paysage est important il convient de continuer à travailler les coupes de régénération avec des îlots paysagers. Ces îlots doivent être maintenus le plus longtemps possible dans la limite de leur bon état sanitaire et de la sécurité des usagers.

La communication

La communication auprès du public doit être assurée au travers de plusieurs médias afin de toucher le plus grand nombre de personnes.

- 1) Comme cela a été fait en forêt domaniale de Meudon, de nouveaux panneaux d'information sont installés en forêt de Marly en 2013. Ces panneaux disposent de plusieurs compartiments, dont l'un permet de changer le contenu informatif en interchangeant le fond avec un autre panneau. Ainsi, à raison d'un à deux changements par an, une personne passant toujours devant le même panneau se trouvera devant une information diversifiée et renouvelée. Les éléments interchangeables, forts d'une couleur de fond différente doivent attirer les gens à venir lire la nouvelle information.
- 2) Une action de communication qui existe déjà mais qu'il faut peut-être réaliser plus fréquemment est la pose de panneaux expliquant les opérations menées dans un peuplement. C'est déjà le cas au niveau des parcelles mises en régénération mais il serait intéressant d'installer le même type de panneaux pour des ouvertures de cloisonnements dans un fourré de régénération ou sur une première éclaircie. Il revient à l'agent responsable de cette opération de solliciter le service communication de l'Agence afin que celui-ci propose un panneau adapté à la situation.
- 3) Une action assez simple mais qui a démontré son efficacité consiste à afficher à chaque entrée de forêt, même les moins importantes, le calendrier de chasse de la saison à venir. Cette information, très succincte et claire est bien perçue par le public. L'affichage en mairie et dans les bulletins municipaux d'information vient compléter ce dispositif sommaire.
- 4) Les journaux municipaux cités précédemment sont par ailleurs un moyen relativement intéressant pour l'O.N.F. de diffuser de l'information et quelques connaissances auprès des riverains de la forêt. De plus, ce type d'action permet d'établir et de renforcer les partenariats entre l'O.N.F. et les communes. Ces dernières peuvent ainsi jouer le rôle de relais de l'O.N.F. auprès de leurs concitoyens, ce qu'elles souhaitent souvent faire, en mettant en ligne ou en mairie des publications de l'O.N.F. à la disposition de tous ceux qui le souhaitent.
- 5) Outre les communes, les associations patrimoniales et environnementales locales ainsi que l'Office de Tourisme du Pays des Impressionnistes peuvent assurer un de relais de l'information émise par l'O.N.F. Ces différents acteurs touchent en effet un public conséquent, souvent plus curieux et impliqué que la plupart des visiteurs et qui constitue donc une cible importante de la communication de l'O.N.F. De surcroît, plusieurs associations sont demandeuses de documents produits par l'O.N.F. pour les publier sur leur site Internet : cartes, informations thématiques...

- 6) Un autre moyen de diffuser de l'information de manière directe aux visiteurs de la forêt est l'intervention des agents en poste, qui connaissent le mieux la forêt et qui sont confrontés chaque jour aux problèmes évoqués par le public. Leur action peut se faire ponctuellement au grès de leurs journées de travail si des gens les interpellent. Malheureusement ils disposent rarement de temps pour cela et se déplacent le plus souvent en voiture, ce qui les rend moins abordables. En outre ils peuvent également intervenir auprès de petits groupes pour vulgariser leur travail et leur savoir. Généralement ce type d'intervention se fait suite à la sollicitation d'un agent par une association ou une municipalité et selon le temps dont il dispose et son bon vouloir.
- 7) Enfin, l'O.N.F. met actuellement en place sur son site Internet, des sites dédiés à une forêt en particulier comme par exemple *En forêt de Montmorency*. Un site semblable est actuellement mis en place pour la forêt de Marly. A termes, celui qui se rendra sur ce site pourra y trouver de nombreuses informations générales comme la superficie et la composition en essences et d'autres relatives à toutes les thématiques présentes sur cette forêt : histoire, patrimoine écologique, gestion forestière menée... Pourront également y être ajoutés des articles présentant le programme annuel de la chasse ou des événements ponctuels tels que la Fête de la Nature.

4.2. Les projets d'accueil

Bien que l'essentiel de la réponse aux attentes du public réside dans le changement de sylviculture et dans les opérations courantes décrites précédemment, il est utile de prévoir quelques projets d'investissement d'accueil. Ils pourront être réalisés selon les demandes qui émaneront des collectivités et des associations, de la part de mécènes qui contactent l'O.N.F. pour financer de tels projets ou à la faveur de budgets disponibles en interne.

- En Ile de France, l'O.N.F. édite des *Cartes guides* propres à chaque grande forêt domaniale. Sur ces cartes sont présentés le parcellaire de la forêt et les différents réseaux de circulation (routes, pistes, GR, chemins cavaliers...) ainsi que les parkings. On y trouve également les points de vue intéressants, les sites historiques, les parcours sportifs ou encore les arbres remarquables de la forêt. En ce qui concerne la forêt de Marly, bien que rééditée en 2009, cette carte n'est pas à jour : les réseaux sur la carte n'existent plus forcément, certains arbres remarquables ont dû être abattus ou sont tombés. Il y a donc matière à travailler pour ressortir une version actualisée de cette carte. Le travail peut être fait par l'O.N.F. seul mais également en concertation avec l'Office de Tourisme du Pays des Impressionnistes ou des associations comme Les Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly, celle-ci ayant d'ailleurs produit une carte assez complète il y a quelques années. Au dos de cette carte on pourrait faire figurer, comme c'est déjà le cas sur l'ancienne carte, un certain nombre d'informations sur l'historique de la forêt, la reconnaissance de quelques essences d'arbres... Comme il a été relevé fréquemment, la vente d'une carte de ce type entre 1 et 2 € ne serait pas un frein à sa diffusion et les gens apprécieraient de disposer de cet "outil" pour parcourir la forêt et la découvrir. Celle-ci pourrait être proposée à l'Office de Tourisme ou bien dans les mairies. Ces dernières pourraient l'acheter puis les laisser à la disposition de leurs concitoyens.

- À de nombreuses reprises, associations et usagers interrogés en forêt ont évoqué l'envie de bénéficier de sentiers balisés ou au moins signalés sur une carte et sur les panneaux d'information placés aux entrées de la forêt. En effet les gens n'osent généralement pas réaliser eux-mêmes une boucle et la mise en place de tels sentiers leur permettraient de varier leurs sorties en forêt et de leur faire explorer davantage leur forêt. Ce projet, s'il vient à se réaliser, devra être à la carte guide produite par l'O.N.F. dont il est question dans le paragraphe précédent.

- Pour sensibiliser les gens à la vie de la forêt, il convient de recourir aux richesses dont celle-ci dispose. D'après une étude menée par THIRY (2012), 46% des Français ne connaissent pas les zones

humides. Selon cette même étude, parmi les personnes qui déclarent savoir ce qu'est une zone humide, très peu en connaissent réellement les caractéristiques et le fonctionnement. À Marly, les mares sont nombreuses et il est donc intéressant de faire découvrir ce milieu particulier à des gens qui d'ordinaire ne s'y aventurent pas. On peut donc penser à travailler dans les prochaines années sur une ou deux mares et en faire des outils pédagogiques à destination du grand public. L'O.N.F. a déjà réalisé ce type d'opération dans d'autres forêts domaniales de la région, notamment en forêt domaniale de Saint-Germain, et il s'avère que l'aménagement mis en place rencontre un franc succès. La ou les mares choisies doivent présenter un certain intérêt, ne pas être trop banales, pour satisfaire les exigences des novices mais aussi des personnes qui ont déjà quelques connaissances. Néanmoins ce choix ne portera pas sur les mares les plus remarquables de la forêt, pour lesquelles la fréquentation entraînerait un risque de dégradation du milieu. L'aménagement à réaliser consiste à mettre en place des panneaux explicatifs, si possible accessibles aux P.M.R. et utilisables par les non voyants, à la pose de platelages pour préserver les bords de la mare ainsi qu'à un travail sur la végétation pour essayer d'avoir plusieurs faciès sur un même site.

- Parmi le conséquent héritage laissé en forêt de Marly par le règne de Louis XIV figurent trois tables de vénerie. Celles-ci, bien que relativement bien conservées ne sont plus du tout mises en valeur, l'une d'elles est à peine visible au milieu d'un jeune gaulis de chênes et de châtaigniers, et leur fonction est aujourd'hui méconnue. Un projet assez simple à mettre en oeuvre et raisonnable au niveau financier consisterait à aménager légèrement les abords, veiller à maintenir quelques grands arbres pour celles du Carrefour Royal et de l'Etoile des Trois Tables. Pour celle du Carrefour du Chêne Royal il faut ouvrir le jeune peuplement aux abords immédiats. En complément il faudrait poser un panneau qui explique le rôle qu'avaient ces tables en pierre massive il y a plus de trois siècles, au moins pour les deux premières, devant lesquelles passent chaque jour de nombreux visiteurs.

- Comme ailleurs en forêt de Marly, on trouve au niveau de la grille de Maintenon les restes d'une allée pavée qui permettait aux attelages de circuler rapidement les jours de chasse ou pour se rendre de Versailles à Marly. L'état de conservation de ce site est relativement bon perspective est intéressante au niveau paysager. Déjà évoqué par un agent au moment de l'étude paysagère réalisée en 2011, un projet de remise en état de l'allée pavée associé à la plantation d'une allée de tilleuls redonnerait à ce site un certain cachet qui rappellerait l'allure qu'avaient les environs à l'époque du Roi Soleil.

- Ancien massif dédié aux chasses royales, la forêt de Marly est parcourue par de nombreuses routes ponctuées de carrefours en étoile. Aujourd'hui on retrouve régulièrement d'anciennes plaques qui indiquent le nom des carrefours et de quelques routes. Cette signalétique pourrait faire l'objet d'une remise en état générale. De plus, la plupart des noms attribués à ces routes et étoiles ne sont pas forcément compris du public et on peut envisager lors de la campagne de remplacement de cette signalétique, d'ajouter une ligne d'explication sur chaque panneau. Cette opération a un rôle éducatif et la remise en état de la toponymie, associée à la vente de la carte de la forêt, permettra aux visiteurs de mieux se repérer.

4.3. Les idées de développement futur

Des orientations et des projets plus conséquents mais pas forcément réalisables à court terme peuvent également être imaginés.

Il peut être envisagé de détourner le trafic des grumiers sur un réseau secondaire de routes empierrées qui existent déjà en forêt de Marly. Ce réseau de desserte dédié à l'exploitation forestière permettrait de répondre au souci de la dégradation des routes revêtues par les grumiers, alors que ces routes sont particulièrement appréciées du public. Sur les routes revêtues cela éviterait les conflits entre les visiteurs et les exploitants, les problèmes de financement de la remise en état de ces tronçons et la dégradation du paysage par la présence de tas de bois et de vieilles purges pendant de longues périodes

au bord des routes les plus empruntées. Néanmoins cela implique aussi que les gens acceptent en contrepartie que certaines voies soient bien plus utilisées qu'elles ne le sont aujourd'hui pour l'exploitation et ne demeurent donc pas forcément en aussi bon état que ce n'est le cas.

Transformer le Pavillon d'Arène en *maison musée de la forêt de Marly*. L'idée est de faire de ce monument un lieu où le public pourra venir voir des expositions permanentes sur de nombreuses thématiques liées à la forêt, à la protection de la nature ou l'exploitation du bois. De plus il constituerait un lieu propice à l'organisation d'évènements ponctuel. Le projet serait monté en partenariat avec les associations de protection de l'environnement et du patrimoine du secteur. Il pourrait être financé par ces associations, les collectivités et des mécènes, de la même manière que le sentier d'interprétation réalisé en 2013 aux Gondi.

4.4. Le programme possible entre 2014 et 2023

Les actions préconisées et les projets potentiels à réaliser en forêt de Marly ont un coût dont il est utile d'avoir un ordre d'idée à l'avance pour voir ce qui est réalisable, ce qui demande une recherche de financements externes, etc. Ces estimations budgétaires pour les 10 ans à venir se basent sur les dépenses de ces dernières années et sur les montants de projets de dimension similaire déjà réalisés.

4.4.1. Les opérations annuelles

Les opérations d'entretien général sont prises en charge par l'O.N.F. et par son partenaire privilégié, le Conseil général des Yvelines. Les autres dépenses d'entretien d'aménagements spécifiques sont financées par les conventions établies entre l'O.N.F. et les collectivités concernées.

Enfin, le volet communication et information est assuré de manière générale par des fonds propres à l'O.N.F. et peut être parfois soutenu par une participation du CG78 sur certains projets, par exemple le remplacement des panneaux en 2013.

Sur l'ensemble de la forêt de Marly, les opérations courantes d'entretien décrites plus haut seront réalisées chaque année dans les zones où l'accueil est le plus fort :

- Ramassage des déchets :	14 000€
- Récolte chablis et arbres dangereux sur la desserte et sites d'accueil :	3 000€
- Entretien général du mobilier et de la signalétique :	11 000€
- Fauchages et débroussaillages :	10 000€
- Rotation des panneaux :	2 000€
- Divers et aléas	5 000€
	45 000€

Ce total de 45 000€, supérieur aux dépenses de l'année 2012, demeure inférieur à ce qui est réalisé en 2013 et apparaît donc comme un chiffre raisonnable pour l'O.N.F. et en même temps suffisant pour assurer un entretien de qualité des principaux aménagements et équipements d'accueil du public sur l'ensemble de la forêt de Marly.

Si l'on ramène ce chiffre de 45 000€ au nombre de visiteurs, 2 millions par an environ, on voit qu'une visite revient à 2,2 centimes. Cette somme, infime pour chaque personne, pourrait être prise en charge par le propriétaire. Ce serait d'ailleurs pour l'État l'occasion de se pencher davantage sur ce qui est fait dans ses forêts par son gestionnaire.

Au niveau des sentiers sportifs et des parcs forestiers, les mêmes opérations seront effectuées, financées grâce aux conventions établies entre les communes et l'O.N.F. Ces conventions seront réactualisées chaque année selon les barèmes en vigueur. Pour 2013 les budgets sont les suivants :

- Sentier sportif du Val de Cruye	8526,39€
- Sentier sportif de Rocquencourt	8848,93€
- Sentier sportif de Louveciennes	10793,02€
- Parc forestier de l'Étang Sec	4565,64
- Parc forestier du Cormier	7492,24€
- Parking de la gare de Saint-Nom la Bretèche	<u>8592,50€</u>
	48818,72€

- En termes de communication : les opérations menées par le service communication de l'agence sont classées séparément et ne dépendent pas du même budget. Les dépenses en communication sont celles des personnels chargés de produire des panneaux de type "renouvellement de la forêt", d'affiches temporaires comme celle pour le programme de chasse, la préparation d'articles qui paraissent ici et là, l'organisation d'événements... À ce poste de dépense il faut ajouter pour être complet, les dépenses liées à la communication directe qui émane des agents lorsqu'ils organisent une visite en forêt avec une association ou bien qu'ils répondent aux questions spontanées des gens sur le terrain. Cette dernière partie, difficilement mesurable, est essentielle et constitue la base de la relation entre le public et l'O.N.F.

4.4.2. Un exemple de projet : la restauration de la Grille de Maintenon

Projet de restauration de l'allée pavée de la Grille de Maintenon

Au niveau de l'entrée en forêt de Marly dite Grille de Maintenon, située sur la commune de Bailly, on trouve une allée pavée qui avait très bien résisté au temps jusqu'à la tempête de 1999. En effet à l'époque, le volume à terre dans ce secteur était énorme et les passages répétés des engins forestiers et des grumes ont eu raison de la chaussée conçue quatre siècles plus tôt pour permettre au Roi Soleil de se déplacer rapidement entre ses deux châteaux de Versailles et Marly.

Restaurer ce témoin de l'histoire émane d'un agent qui en a eu l'idée en 2011 au cours d'une étude paysagère conduite sur la forêt de Marly. Le projet que l'on peut imaginer serait la réfection complète de la chaussée pavée et la plantation d'une allée de tilleuls de part et d'autre de cette route.

La réalisation de ces travaux aura un coût important. C'est pourquoi ils ne pourront être menés que si plusieurs partenaires sont prêts à les financer : mécénat d'entreprise, communes voisines, département, région et association.

Les dépenses liées à ce projet peuvent être décomposées en plusieurs postes :

- La maîtrise d'œuvre à charge de l'O.N.F.
- La réfection de la chaussée : enlèvement des pavés, arasement, pose des pavés pour 70€/m², soit pour une surface de 2m50 x 300m = 750m² : 52500€.
- La plantation d'une allée de tilleuls : travaux de dégagement de la végétation, plantation de 60 tilleuls (un tous les dix mètres de chaque côté) soit à peu près 3 000€ pour des baliveaux d'environ 2m.
- Information : communiqué dans les journaux municipaux et panneau d'information au niveau du parking où débute la section pavée : 2000€.

Par ailleurs, il faut convenir d'un moyen d'assurer le financement de l'entretien de ce site : fauchage sous les tilleuls et élagage progressif des tiges.

Enfin, si ce projet venait à se concrétiser, il faudrait veiller à ce que la vidange des bois depuis le peuplement ne se fasse plus par cette allée mais emprunte une autre piste, probablement un cloisonnement parallèle à l'allée, afin de prévenir toute détérioration.

5. Évolutions possibles

Bien que cadrée, la démarche de réalisation d'un S.A.P. doit toujours être adaptée au contexte de la forêt sur laquelle on souhaite l'appliquer. Dans le cas de la forêt de Marly j'ai suivi les grandes lignes présentées dans le guide édité par l'O.N.F. mais en modulant les propositions de gestion en espérant apporter une réponse plus proche des attentes du public.

5.1. La méthode peut être améliorée

La démarche que j'ai menée en concertation avec mon maître de stage et mon référent à l'école, légèrement différente de celle préconisée par l'O.N.F., peut être modifiée à différents niveaux pour être plus performante, donner des résultats plus fins et plus objectifs.

5.1.1. L'enquête auprès des usagers

Principalement par manque de temps personnel mais aussi du fait de la faible motivation des gens à remplir un questionnaire (voir annexe n° 3), les attentes des usagers que j'ai relevées ne sont pas forcément représentatives de celles de l'ensemble des visiteurs. Ma synthèse repose seulement sur une trentaine de questionnaires remplis et sur les avis recueillis au cours de conversations en forêt, les usagers préférant discuter librement, sans le questionnaire au format papier comme support.

Pour toutes les forêts concernées par la mise en place d'un S.A.P., une enquête sur un échantillon conséquent de visiteurs, doublée d'une étude de fréquentation, préalablement à la conception du schéma lui-même, constituerait un réel avantage. En procédant ainsi, on disposerait d'informations assez fiables et complètes sur les attentes des gens et leur comportement, ce qui permettrait d'apporter une réponse au plus près de leurs besoins et de ceux de la forêt.

5.1.2. Développement d'une procédure utilisant la méthode Electre

Le zonage des enjeux et l'attribution objective d'un scénario de gestion pourraient se faire en employant une méthode d'analyse multicritères. Ces procédures, développées depuis les années soixante, peuvent trouver une application en forêt et en particulier dans des démarches comme la mise en place d'un S.A.P. qui confronte plusieurs enjeux et des attentes très variées. Une méthode relativement simple, actuellement testée dans des situations similaires, est la méthode dite Electre I.

5.1.2.1. Rappels sur la méthode Electre

La méthode Electre est un outil d'aide à la décision. Electre I est plus spécifiquement conçue pour résoudre les problèmes de choix, (NAFI et WEREY, 2009). Grâce à cette procédure on doit pouvoir déterminer l'ensemble d'actions le plus performant possible dans un cadre particulier et en recherchant à atteindre un certain objectif.

Si on résume les étapes de cette procédure il convient de démarrer par le choix de critères propres à un enjeu. À ce moment-ci il est intéressant que le S.A.P. soit encadré par un comité de pilotage qui représente tout les acteurs concernés, afin que toutes les sensibilités apparaissent dans le choix des critères. Ensuite on détermine le poids de chaque critère, c'est d'ailleurs à cette étape-ci que le plus de subjectivité, cachée dans le « dire d'expert » peut s'immiscer dans la démarche. Là aussi, la mise en place d'un comité de pilotage serait un moyen d'éviter les biais. Dans le même temps on définit des événements qui comprennent un certain nombre d'actions et de choix. Ensuite, il faut évaluer l'impact des événements sur chacun des critères. Au final, grâce au calcul d'indices on arrive à obtenir le ou les événements qui permettent de satisfaire au mieux les critères.

L'intérêt dans le cas présent est de déterminer quel scénario de gestion, incluant des opérations sylvicoles, paysagères, etc. est le plus intéressant à mettre en œuvre en un lieu donné, selon le niveau des différents enjeux présents et l'effet des multiples composantes d'un scénario sur ces enjeux.

5.1.2.2. Application dans la conception d'un S.A.P.

La répartition spatiale des enjeux proposée dans le S.A.P. de la forêt de Marly n'a pas été réalisée selon le modèle classique entrée de forêt/zone de découverte/cœur de forêt. de part sa configuration, la forêt de Marly ne présente pas de zone que l'on puisse réellement qualifier de cœur de forêt comme défini par GERNIGON (2011).

De plus, le zonage a été élaboré selon le niveau des trois enjeux principaux et selon une hiérarchisation arbitraire, pas nécessairement objective, de ces enjeux. C'est là que la méthode Electre de type I, III ou IV intervient et peut apporter une réponse intéressante dans l'élaboration d'un S.A.P. Néanmoins l'emploi d'une telle méthode n'est pas aisé et demande une réflexion supplémentaire sur certains points.

- Le premier élément à travailler est le choix des critères qui peuvent influencer sur les différents enjeux et rôles de la forêt. A priori ce n'est pas un véritable blocage mais la détermination de ces critères demande un certain travail et une concertation entre différentes personnes pour pouvoir être considérés comme intéressants et fiables.
- Si les critères sont bien définis, le second obstacle qui apparaît est le relevé des données propres à ces critères. Il n'existe pas de bases de données propres à tous les critères que l'on pourrait utiliser comme par exemple la qualité esthétique d'un paysage ou l'état d'une piste cavalière, etc. Ceci implique donc de réaliser des inventaires complémentaires pour collecter toutes les données nécessaires à la qualification des critères que l'on veut tester avec la méthode Electre. L'effet d'un scénario sur les différents critères représentés par ces données est également un point encore délicat à traiter.
- La question de récupération d'informations sur le terrain soulève une autre interrogation à laquelle il n'est pas si simple de répondre : à quelle échelle doit-on décrire tous ces critères pour disposer d'informations assez précises pour pouvoir être analysables et avoir du sens.

À termes, des travaux menés dans ce sens doivent permettre de contourner ou surmonter ces obstacles et d'automatiser la démarche du schéma d'accueil une fois les données obtenues, que ce soit pour celles collectées en inventaires ou celles récupérées au cours des entretiens avec les acteurs et le public. Si l'on parvient à mettre au point une telle méthode, des protocoles comme le S.A.P. pourront être plus efficacement et plus objectivement mis en place.

5.1.3. Trouver une méthode de hiérarchisation des opérations en faveur de l'accueil

Aujourd'hui, la situation budgétaire de l'O.N.F. et de ses partenaires ne permet pas toujours de réaliser toutes les opérations qui ont un intérêt. Il s'agit d'établir des priorités entre les opérations à maintenir et celles dont on peut se passer. Ce dernier point est d'ailleurs l'occasion de réduire l'intervention du forestier dans l'aménagement de l'espace forestier et de favoriser l'aspect naturel de ce milieu.

Pour établir un classement des actions courantes à réaliser, j'ai demandé à des personnels, techniques et administratifs, de l'O.N.F. de noter les différentes actions couramment effectuées en forêt. Le but était de voir ce qui semble être primordial à mettre en œuvre et ce qui peut être considéré comme superflu. Je leur ai demandé d'attribuer ces notes de manière spontanée, en quelques minutes comme si on leur posait la question au moment où ils se rendaient en forêt, pas nécessairement celle de Marly dans leur cas. Au besoin ils pouvaient me demander plus d'informations sur les libellés des actions à évaluer.

Figure 8 : tableau de l'importance relative des actions selon « le public »

		Personnels administratifs	Personnels techniques	Moyenne
Entretien	Collecte des déchets	4,0	4,0	4,0
	Mise en sécurité (abattage, élagage)	4,6	4,2	4,4
	Fauchage des bords de route	2,2	1,8	2,0
	Gestion du mobilier	2,2	3,4	2,8
	Traitement des chablis	3,8	2,2	3,0
Exploitation forestière	Soin apporté sur la zone de coupe	4,0	4,2	4,1
	Respect de l'état des pistes	3,4	3,8	3,6
	Stockage des grumes (aspect et durée)	3,6	3,8	3,7
	Maintien d'îlots paysagers	3,5	2,8	3,2
Communication	Renouvellement du contenu des panneaux d'informations	3,8	3,2	3,5
	Affichage récurrent du calendrier et des zones de chasse	4,4	3,4	3,9
	Publications dans les journaux municipaux	2,4	3,6	3,0
	Partenariat avec l'Office de Tourisme et les associations	2,8	3,0	2,9
	Développement du site Internet d'informations <i>En forêt de Marly</i>	3,0	2,8	2,9

Ces résultats, très succincts, permettent quand même de noter que la sécurité et la propreté sont les deux aspects essentiels à garantir au minimum au promeneur. Au contraire, une opération comme le fauchage des bords de route ne paraît pas revêtir d'importance et pourrait donc être supprimée en cas de forte diminution des moyens destinés aux opérations d'entretien. Il est aussi intéressant de constater que, bien que les personnes interrogées devaient répondre comme si elles étaient seulement en train de se promener en forêt, qu'il y a de légères différences entre les personnels techniques et les personnels administratifs. Les plus significatives concernent l'entretien du mobilier et le traitement des chablis. Pour les premiers, il est important que le mobilier soit en bon état et garantisse un accueil confortable, au contraire la présence de chablis ne semble pas causer de préjudices esthétiques ou les inquiéter. Pour les seconds c'est l'inverse, le soin apporté au mobilier est assez secondaire alors qu'ils préfèrent voir évacuer rapidement les chablis, source de désagréments.

À l'avenir il faudrait mettre au point une méthode fiable pour hiérarchiser les actions à réaliser absolument. Si cette fois le test a été fait auprès de personnels plus ou moins proches de la forêt, il serait souhaitable que cela s'adresse d'abord à des personnes interrogées en forêt, au cours d'une enquête de fréquentation par exemple, ainsi qu'aux acteurs rencontrés lors de la phase d'état des lieux.

5.1.4. L'évaluation de la satisfaction

Pour ce qui est des conséquences de l'accueil sur le milieu, les gestionnaires de terrain disposent de l'expérience nécessaire. En revanche il n'est pas aisé d'estimer si la politique d'accueil et les actions menées répondent aux attentes que les usagers avaient exprimées pendant la conception du S.A.P. Une analyse basée sur le seul ressenti des personnels de terrain apparaît biaisée et ne tient pas assez compte des impressions des usagers. Dans ce cas, ces derniers apparaissent comme les clients d'une prestation : l'accueil dans les forêts publiques. Pour connaître leur ressenti, on peut penser que réaliser une enquête de satisfaction apporterait des réponses quand à la qualité de la politique mise en œuvre en leur faveur.

La satisfaction n'est pas facilement quantifiable, on ne peut la mesurer directement et il faut donc mettre au point des indicateurs pour traiter les informations obtenues pendant l'enquête de satisfaction. Au cours de celle-ci, il faudra que l'enquête indique par exemple s'il a remarqué que les coupes définitives ont diminué, s'il trouve que c'est une amélioration. On peut aussi lui proposer de noter différents éléments comme l'état du mobilier qu'il utilise, la propreté des espaces qu'il fréquente, l'état des chemins qu'il emprunte, etc. Il faudra aussi déterminer si les usagers sont atteints par la communication organisée par l'O.N.F. connaître les médias les plus efficaces, si les contenus sont intéressants et accessibles, etc.

5.2. Les principales tendances à suivre dans ce contexte périurbain

Finalement, on constate que la grande majorité des usagers est satisfaite par l'offre d'accueil qui existe en forêt de Marly et que ce public n'attend pas vraiment plus que ce qui est déjà en place. Le point le plus important et qui demeure le seul vrai motif de mécontentement du public est la coupe de bois. Cette action reste mal perçue d'un public très citadin bien éloigné de pratiques d'ordinaire rurales.

Pour remédier à ce problème il est urgent de répondre concrètement aux attentes du public et ne plus se contenter de proposer des solutions peu pertinentes, en tout cas insuffisantes. Sur le terrain, cette réponse doit se traduire par un véritable changement de sylviculture dans les zones où l'accueil du public est l'objectif principal. On a vu que les gens n'apprécient pas de voir un peuplement en cours de régénération coupé à blanc. Bien que techniquement, cette méthode puisse être satisfaisante, elle ne l'est pas sur le plan esthétique et sentimental. La solution à promouvoir est l'irrégularisation des peuplements les plus soumis à l'opinion des gens afin de pouvoir obtenir une image pérenne de la forêt qui fasse écho à l'imaginaire du public. Comme cela a déjà été souligné (DUCROUX, 2012), cette option apparaît incontournable pour satisfaire l'objectif d'accueil quand celui-ci est le plus important pour une forêt et respecter le cadre légal de la gestion des forêts publiques. À travers l'exemple de la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Sénart, qui s'oriente vers une irrégularisation générale, on voit bien que les mentalités commencent à évoluer. Si la réflexion menée par le groupe de travail, dirigé par Sylvain Ducroux, préconise à terme de favoriser une sylviculture continue, on peut espérer que le cas de Sénart fasse référence un peu partout en Ile-de-France. Il faut insister sur le fait que ce type de sylviculture n'engendre pas forcément un surcoût de gestion et ne provoque pas non plus une baisse des revenus issus de la vente de bois. Les exemples qui montrent ces résultats positifs à bien des égards ne manquent pas. Dans ce contexte, on peut même souligner que le faible nombre d'arbres prélevés est un avantage et que ceux qu'on prélève, de qualité élevée et donc bien vendus, supporteront un façonnage fin, un déplacement vers un parc à grumes, etc. Les suivre relève surtout d'une volonté politique et d'une philosophie de la gestion forestière, qui seront toutes deux nécessaires ici pour parvenir à un équilibre harmonieux entre l'accueil du public et la production de bois, tout en veillant à préserver le milieu. La recherche de l'équilibre entre les différents rôles de la forêt est le message que fait passer le nouveau Président du Conseil d'Administration de l'O.N.F. quand il dit que « la prise en compte des fonctions sociales et environnementales de l'espace forestier dans sa diversité » est primordial et « que ces fonctions ne soient pas séparées ou opposées à l'objectif de production », CAULLET (2013).

Une autre évolution à apporter, selon moi, dans la gestion des forêts périurbaines est la transparence vis à vis des partenaires de l'O.N.F. Aujourd'hui, on organise des C.G.P., publie des articles dans les bulletins municipaux mais on ne veut pas tout dire au public et en particulier aux élus et associations avec lesquels on travaille. Par exemple, si on veut bien donner le programme des travaux et des coupes, on n'aborde jamais les volumes prélevés, le devenir des bois abattus, leur prix, etc. À ce titre, la forêt de Sénart pourrait à nouveau servir d'exemple pour les années à venir puisque les informations sur l'état des peuplements, les volumes récoltés, etc. vont être mises à disposition de tous sur une plateforme en ligne. Ces aspects, presque tabous ont pourtant de l'importance pour les interlocuteurs de l'O.N.F. et il est préférable d'entretenir une relation franche et transparente avec eux. C'est également vrai pour les dépenses d'entretien de l'offre d'accueil. Dans le cas d'une convention pour l'entretien d'un équipement entre l'O.N.F. et une commune, cette dernière ne sait pas concrètement ce qui est réalisé avec l'argent qu'elle donne, si celui-ci est totalement utilisé pour les motifs spécifiés dans la convention signée entre les deux parties. Cette situation ne favorise pas une bonne relation et n'incite pas les communes à s'engager davantage pour le financement de l'entretien de la forêt malgré tous les bénéfices indirects que la forêt représente pour leurs habitants et leur territoire. Dans le cadre d'une relation de confiance entre l'O.N.F. et les élus on devrait dans le futur, essayer de mieux argumenter auprès des seconds pour qu'ils allouent plutôt des financements à l'entretien et non à l'investissement dans des projets d'aménagement. Il faut les convaincre d'agir en faveur d'opérations qui ne se voient pas directement mais ont un fort impact sur la satisfaction des gens : la collecte des déchets, l'entretien des sentiers, etc.

Enfin, pour que l'accueil du public en forêt se passe dans les meilleures conditions possibles il est primordial de mettre l'accent sur l'information et la sensibilisation du public. En effet, bien que la forêt joue un rôle inestimable dans la qualité du cadre de vie que l'on peut rencontrer en Ile-de-France, tout particulièrement à l'Ouest de Paris où les massifs domaniaux sont nombreux, le public connaît encore assez peu de choses sur le milieu forestier et ses différentes composantes. Pour remédier à cela il convient de recourir à tous les moyens de communication disponibles bien sûr mais aussi essayer de faire entrer la forêt dans les programmes scolaires de manière systématique pour les élèves de primaire et si possible ceux du collège. Ces jeunes générations sont peut-être déjà des visiteurs réguliers de nos forêts et le seront certainement plus tard, voire seront élus ou des membres d'association en relation avec l'O.N.F. Pour préparer les interactions des années à venir entre les forestiers et la population il est donc important de miser dès aujourd'hui sur la sensibilisation et la responsabilisation des futurs citoyens à travers l'éducation et la découverte.

Conclusion

L'objet de la phase de diagnostic effectuée pour ce rapport était de faire le point sur l'offre d'accueil de la forêt domaniale de Marly, les attentes du public et les souhaits des acteurs locaux. Il en ressort que l'offre d'accueil est globalement satisfaisante mais que les usagers et les interlocuteurs de l'O.N.F. espèrent tout de même des améliorations. Les principales attentes qui lui sont adressées concernent la sylviculture, l'exploitation forestière et la communication.

La suite de l'étude a consisté à déterminer les lignes de gestion à suivre pour répondre à ces attentes. La priorité a été donnée à l'aspect sylvicole. En effet il apparaît qu'un changement de sylviculture permettrait de répondre favorablement au besoin de pérennité du paysage forestier que les usagers apprécient et recherchent lorsqu'ils quittent la ville pour venir en forêt.

Le travail que j'ai réalisé prend en compte les avis de tous et les choix que j'ai proposés essayent de répondre au maximum aux attentes des uns et des autres en tenant compte des contraintes légales et budgétaires qui s'imposent à l'O.N.F. Pour ces raisons j'espère qu'il sera reçu favorablement par les personnes en charge de le valider et qu'il contribuera à la bonne cohabitation de tous les enjeux présents en forêt de Marly.

Aujourd'hui le S.A.P. est considéré comme un complément de l'aménagement forestier. Pour ma part je pense qu'il devrait constituer un prérequis obligatoire à la production de l'aménagement pour les forêts dans lesquelles l'accueil du public est particulièrement important. De la même manière, une étude paysagère et un plan de gestion des milieux rares gagneraient à être rédigés avant l'aménagement. Procéder dans cet ordre favoriserait l'intégration dans la gestion sylvicole des consignes relatives aux enjeux environnementaux et sociaux de la forêt.

Les dernières réflexions conduites par l'O.N.F. démontrent que le gestionnaire forestier, dans le contexte des forêts périurbaines, ne peut plus se contenter d'ajuster a minima sa gestion mais doit réellement franchir un cap et privilégier une gestion adaptée aux attentes des usagers. Le moment de sauter le pas est peut-être venu...

Références bibliographiques

BERTHON (Roger). 1958 — La forêt de Marly — Paris : Cidap — 122p. Collection Les forêts de France.

BIANCALE (MICHEL) et GILLOURY (Mauricette). 1982 — Étude préalable à l'aménagement récréatif de la forêt de Marly — Paris : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme et de la Région d'Île-de-France — 105p.

BREMAN (Peter). 2006 — Gérer les paysages forestiers - une approche élémentaire, une approche de bon sens — Paris : Office National des Forêts — Les Rendez-vous techniques de l'O.N.F., n° 12, p. 32-36.

CAULLET (Jean-Yves). 2013 — Rapport de Jean-Yves CAULLET, Député de l'Yonne, Maire d'Avallon au Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc Ayraut : Bois et Forêts de France - Nouveaux défis — 82p.

DUCROUX (Sylvain). 2012 — Projet forêts périurbaines : diagnostic initial et état des lieux — Fontainebleau :Office National des Forêts — 16p.

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT. 2009 — Notice ENV FO04 - Accueil du public en forêt et manifestations importantes — République et canton du Jura : Département de l'Environnement et de l'Équipement — 3p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (Agence interdépartementale de Versailles). 2012 — Plan de gestion des mares, forêt domaniale de Marly - Diagnostic écologique et recommandations de gestion — Versailles : Office National des Forêts — 200p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (Agence interdépartementale de Versailles). 2011 — Révision de l'aménagement forestier du Domaine National de Marly, 2012-2031 — Versailles : Office National des Forêts — 106p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (Agence interdépartementale de Versailles). 2010 — Révision anticipée de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Marly, 2011-2018 — Versailles : Office National des Forêts — page 5. 88p.

GERNIGON (Christèle). 2011 — Mémento "Méthode pour le schéma d'accueil du public en forêt" — Paris : Office National des Forêts, Direction de l'environnement et du développement durable — 248p.

GRAVEREAUX (Sophie). 2007 — Forêts et développement durable en Suède — Ambassade de France en Suède : service scientifique — 81p.

HUET (Alan). 2011 — Réalisation des schémas stratégiques d'accueil du public en forêt domaniales de Versailles et Fausses-Reposes — Versailles : Office National des Forêts — 62p.

MARTIN (Claire). 2003 — The Tees forest : une Community forest. Un projet de site d'accueil du public, Wynyard woodland park project — Nancy : Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF) — 68p.

MOIGNEU (Thierry). 2006 — Le zonage : une base pour organiser puis gérer l'accueil du public — Paris : Office National des Forêts — Les Rendez-vous techniques de l'O.N.F., n° 12, p. 26-31.

MOIGNEU (Thierry). 2005 — Gérer les forêts périurbaines — Fontainebleau : Office National des Forêts — 414p.

MOIGNEU (Thierry). 1992 — Quelques aspects de l'accueil du public dans les espaces naturels fédéraux aux USA — Revue forestière française, vol. XLIV,n° 3, p. 281-291.

NAFI (Amir) et WEREY (Caty). 2009 — Aide à la décision multicritère : introduction aux méthodes d'analyse multicritère de type Electre — Unité Mixte de Recherche Cemagref-Enges en Gestion des Services — 21p.

SKOGSSTYRELSEN — Forest and people : <http://www.skogsstyrelsen.se/en/forest-people/forest-people/The-Right-of-Public-Access/> — 25 mars 2013.

THIRY (Emmanuel). 2012 — Synthèse : Enquête sur la représentation sociale des zones humides — Ministère de l'Écologie, du Développement durable et d l'Énergie — 8p.

Liste des personnes contactées

1. O.N.F.

- Agence interdépartementale de Versailles

Olivier James Directeur d'agence olivier.james@onf.fr Tél : 01 30 84 11 45 Fax : 01 39 02 15 24	O.N.F. - Agence interdépartementale de Versailles 27, rue Edouard Charton 78000 Versailles
--	--

Matthieu Augery Chef de projets complexes Accueil et infrastructures matthieu.augery@onf.fr Tél : 01.30.84.11.47 Fax : 01 39 02 15 24	O.N.F. - Agence interdépartementale de Versailles 27, rue Edouard Charton 78000 Versailles
---	--

Sophie Delaere Responsable du service Environnement et Développement durable sophie.delaere@onf.fr Tél : 01 30 84 11 46 Fax : 01 39 02 15 24	O.N.F. - Agence interdépartementale de Versailles 27, rue Edouard Charton 78000 Versailles
---	--

Gilles Boncori Chef de projet - Expert gilles.boncori@onf.fr Tél : 01 30 84 11 63 Fax : 01 39 02 15 24	O.N.F. - Agence interdépartementale de Versailles 27, rue Edouard Charton 78000 Versailles
---	--

Séverine Rouet Chargé de communication severine.rouet@onf.fr Tél : 01 30 84 11 57 Fax : 01 39 02 15 24	O.N.F. - Agence interdépartementale de Versailles 27, rue Edouard Charton 78000 Versailles
---	--

- Unité territoriale de Saint-Germain en Laye

Pascal Loffroy Responsable pascal.loffroy@onf.fr Tél : 01 39 62 51 31 Fax : 01 34 93 42 59	Maison forestière de l'Hippodrome Croix Saint-Simon 78260 Achères
---	---

Rémi Incrociati Agent patrimonial - Responsable cynégétique remy.incrociati@onf.fr Tél : 01 30 54 30 85 Fax : 01 30 54 30 85	Maison forestière de la porte de Saint-James 78810 Feucherolles
---	--

Adrien Jory Agent patrimonial - Responsable foncier adrien.jory@onf.fr Tél : 01 30 80 09 37 Fax : 01 30 80 09 37	Maison forestière de la porte de la Bretèche 94, route de Saint-Germain 78860 Saint-Nom la Bretèche
---	---

Enguerran de Leusse Agent patrimonial - Agent de réalisation enguerran.de-leusse@onf.fr Tél : 01 39 62 43 96 Fax : 01 39 62 43 96	Maison forestière du Brancas Rue du Buisson Richard 78600 Le Mesnil le Roi
--	--

Philippe Vallée Agent patrimonial – Conducteur de travaux Philippe.vallée@onf.fr Tél : 01 30 74 08 11 Fax : 01 30 74 08 11	Maison forestière de la côte de Poissy Rue Maryse Bastié 78300 Poissy
---	---

- Unité spécialisée Accueil-animation (Ecole de la campagne et de la forêt)

Jean-Pierre Paris Agent de réalisation jean-pierre.paris@onf.fr Tél : 01 34 62 82 77 Fax : 01 34 62 82 77	O.N.F. - US Accueil - Animation (Ecole de la Campagne et de la Forêt) 78160 Marly-le-Roi
--	--

Thomas Morichon Ouvrier forestier thomas.morichon@onf.fr Tél : 01 34 62 82 77 Fax : 01 34 62 82 77	O.N.F. - US Accueil - Animation (Ecole de la Campagne et de la Forêt) 78160 Marly-le-Roi
---	--

2. Élus

- Ville d'Aigremont

Gilbert Dijon, Maire

Mairie 5, place du Château 78240 Aigremont	Tél : 01 39 65 38 16
--	----------------------

- Ville de Bailly

Stéphanie Bancal, Maire adjoint à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement

Jean-Marie Convain, Maire adjoint aux travaux, au patrimoine et à la sécurité

Mairie 1, rue des Chênes 78870 Bailly	Tél : 01 30 80 07 55 Fax : 01 30 56 61 19
---	--

- Ville de Chambourcy
Pierre Morange, Député-maire
Vivien de Toldi, Maire adjoint délégué à l'urbanisme

Hôtel de Ville Place Charles de Gaulle 78240 Chambourcy	mairie@chambourcy.fr Tél : 01 39 22 31 31 Fax : 01 39 22 31 30
---	--

- Ville de Feucherolles
Patrick Loisel, Maire

Mairie 39, Grande Rue 78810 Feucherolles	Tél : 01 30 79 93 10 Fax : 01 30 79 93 11
--	--

- Ville de Fourqueux
Daniel Level, Maire

Mairie 1, place de la Grille 78810 Fourqueux	Tél : 01 34 51 23 14 Fax : 01 34 51 22 59
--	--

- Ville de l'Etang-la-Ville
Gilbert Arnaud, 1er Adjoint au Maire, en charge de la ville, de l'urbanisme et de l'environnement

Mairie 8, rue Fonton 78620 L'Etang-la-Ville	mairie@letanglaville.fr Tél : 01 39 58 80 04 Fax : 01 39 58 17 03
---	---

- Mairie de Mareil-Marly
Jean-Bernad Bisson, Maire

Mairie 2, rue Tellier Frères 78750 Mareil-Marly	Tél : 01 39 17 14 90 Fax : 01 39 58 50 88
---	--

- Mairie de Marly-le-Roi
Jean-Yves Perrot, Maire

Mairie Place du Général de Gaulle 78160 Marly-le-Roi	Tél. : 01 30 61 60 00
--	-----------------------

- Mairie de Rocquencourt
Claude Bobet, Maire adjoint en charge de la vie locale et associative, de la communication, des relations extérieures et de l'intercommunalité

Hôtel de ville 2, Place de l'Hôtel de ville 78150 Rocquencourt	Tél : 01 39 23 11 11 Fax : 01 39 55 71 78
--	--

- Mairie de Saint-Nom-La-Bretèche

Manuelle Wajsblat, Maire

Philippe Chivot, Maire adjoint en charge des travaux, de la gestion du patrimoine, des marchés publics et des ordures ménagères

Hôtel de ville 32, rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Bretèche	Tél : 01 30 80 07 00 Fax : 01 30 56 60 61
--	--

3. ASSOCIATIONS

- Comité de défense des Stagnovillois

Louis Chauvin, président

Comité de défense des Stagnovillois 14, route de Saint Germain 78620 l'Etang-la-Ville	chauvin.lou@wanadoo.fr
---	------------------------

- Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets

Pierre Barrau, vice-président et président du collège des associations et des particuliers

Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets Mairie de Noisy le Roi 37, rue André le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi	PBAVIN@aol.com Tél : 01 34 62 83 47
---	--

- Association Mareil Patrimoine

Gérard Rodary, Président

Mareil Patrimoine 14, Chemin du Tour d'échelle 78750 Mareil-Marly	gerardrodary@orange.fr Tél : 01 39 58 19 07
---	--

- CodéRando 78

Jean-Claude Cassonnet, responsable secteur Nord

Codérando 78 c/o CDOS 24, rue Boileau prolongée 78000 Versailles	
---	--

- Association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Marguerite Vincenot, Présidente

Gisèle Durand, membre

Association des Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly Maison des Associations 3, rue de la République 78100 Saint-Germain-en-Laye	assoamisforet@free.fr guitou.vincenot@wanadoo.fr giselejean.durand@laposte.net Tél : 01 39 73 73 73
--	--

- Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-Roi
M. Menon, Président
M. Dos Santos, vice-président

Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy le Roi 13, rue du Poirier au Large 78870 Bailly	apebn.baillynoisly@orange.fr
---	------------------------------

- Comité Régional d'Equitation d'Ile de France
François Lucas, Président

Comité Régional d'Equitation d'Ile de France 56, rue des Renaudes 75017 Paris	www.cheval-iledefrance.com Tél. : 01 47 66 10 03 Fax : 01 42 67 08 51
---	---

- Office de tourisme du Pays des Impressionnistes
Elisa Barbier, Directrice
Pierre Loué, Président

Office de Tourisme du Pays des Impressionnistes 2, avenue des Combattants 78160 Marly-le-Roi	e.barbier@otpd.fr Tél : 01 30 61 61 35 Fax : 01 39 16 16 01
--	---

Table des annexes

Annexe n° 1 : Carte de situation de la forêt domaniale de Marly

Annexe n° 2 : Carte guide, forêt domaniale de Marly

Annexe n° 3 : Questionnaire à destination des usagers

Annexe n° 4 : Carte de répartition des principaux enjeux en forêt domaniale de Marly

Annexe n° 5 : Carte de l'enjeu d'accueil du public en forêt domaniale de Marly

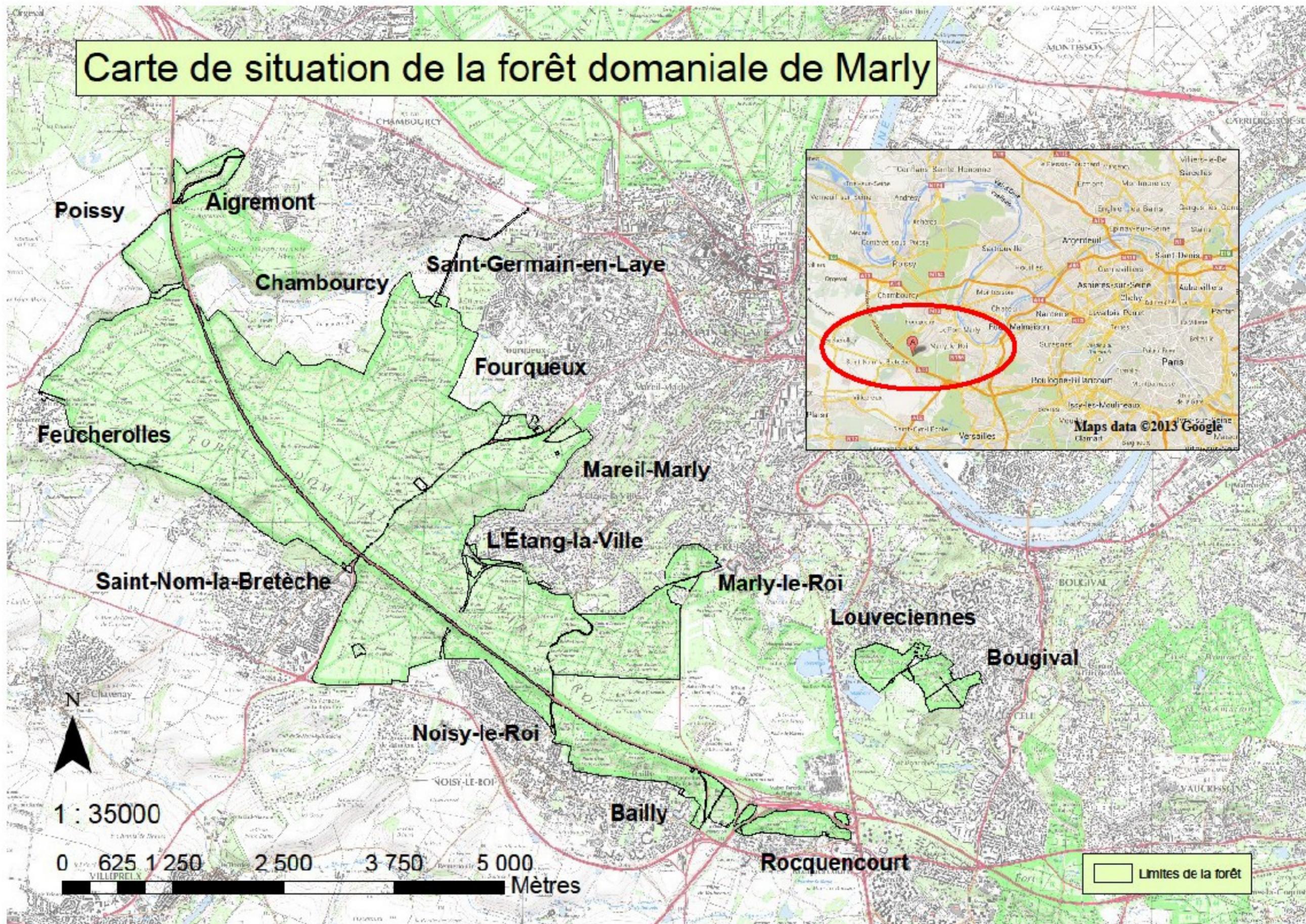
Annexe n° 6 : Carte des enjeux écologiques en forêt domaniale de Marly

Annexe n° 7 : Carte de l'enjeu de production en forêt domaniale de Marly

Annexe n° 1 :

Carte de situation de la forêt domaniale de Marly

Carte de situation de la forêt domaniale de Marly



Annexe n° 2 :

Carte guide, forêt domaniale de Marly

Annexe n° 3 :

Questionnaire à destination des usagers

Enquête auprès des usagers de la forêt domaniale de Marly

Date : _____ Enquête n°: _____
Jour de la semaine : _____ Météo : couvert / ensoleillé / pluvieux
Lieu de l'enquête : _____
Personne enquêtée
Sexe : F M Age : <18 [18-30] [30-60] >60
Profession : étudiant / agriculteur / ouvrier / employé / cadre moyen / cadre supérieur
profession libérale / patron / chômeur / retraité / sans profession

• **Par quel moyen êtes-vous venus dans cette forêt ?**

- A pied
- A vélo
- En voiture
- En transports en commun

• **Combien de temps vous a-t-il fallu pour vous venir ici ?**

< 15min 15 - 30min 30min - 1h > 1h

• **De quelle commune venez-vous ?**

Ville : _____ Code postal : _____

• **Etes-vous venu seul / en famille / en groupe ?**

• **A quelle fréquence vous rendez-vous en forêt ?**

>1 fois/semaine 1 fois/semaine 1 fois/mois < 1 fois/mois

• **Venez-vous toujours dans cette forêt ?** Oui Non

• **Combien de temps restez-vous en forêt généralement ?**

Moins de 30 min Entre 30 min et 1h30 Plus de 1h30

• **Pourquoi avoir choisi ce secteur de la forêt ?**

- Facilité d'accès
- Beauté du cadre
- Proximité avec un parking
- Proximité d'équipements particuliers
- Faible fréquentation
- Fréquentation forte et animation
- Sans raison
- Autre raison :

• **Que recherchez-vous en allant en forêt ?**

- Le contact avec la nature
- Le calme
- Un lieu de détente et de promenade
- Un lieu pour pratiquer un sport
- Autre (à préciser) :

• **Quelles activités pratiquez-vous dans cette forêt ?**

- Repos
- Promenade du chien
- Jeux avec les enfants
- Pique-nique, goûter
- Randonnée
- Promenade (à pied, à cheval, à vélo)
- Pratique d'une activité sportive (course, VTT, équitation...)
- Autre activité :

- **Que pensez-vous des équipements présents dans cette forêt comme les aires de jeux ou de détente, les panneaux, les sentiers aménagés... Sont-ils :**
 - En nombre trop important /suffisant / insuffisant
 - Bien répartis / trop éparpillés / trop concentrés / mal répartis / sans opinion
 - En bon état / dégradés / démodés

- **Quels équipements aimeriez-vous voir installer ici ?**
 - Aucun
 - Davantage de sentiers balisés
 - Aire de jeux pour adultes
 - Clairière pour le repos et la détente
 - Parcours sportif
 - Piste(s) cyclable(s)
 - Autre :
 - Sentiers équestres
 - Aire de jeux pour enfants
 - Bancs et tables
 - Panneaux d'informations
 - Parcours VTT
 - Parking

- **Sur une échelle de 1 à 5, à combien noteriez-vous la propreté de cette forêt ?**
- **Que pensez-vous de la politique de l'ONF vis-à-vis des poubelles et qui vise à inciter à remmener ses déchets chez soi ?**

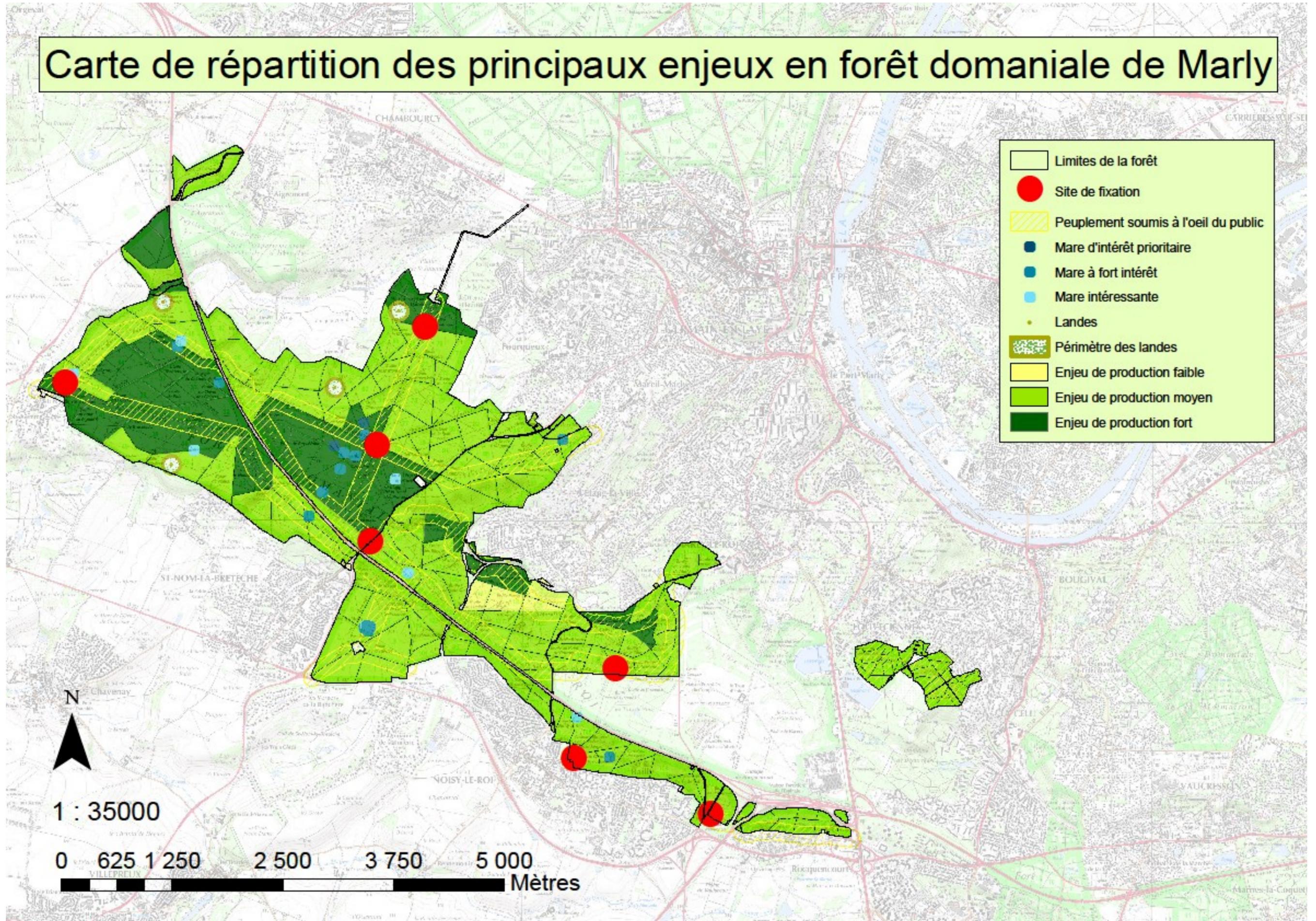
- **Avez-vous déjà eu des problèmes avec d'autres usagers en forêt ?**

- **Commentaires et remarques diverses sur la gestion menée par l'Office National des Forêts sur la forêt de Marly ?**

Annexe n° 4 :

Carte de répartition des principaux enjeux en forêt
domaniale de Marly

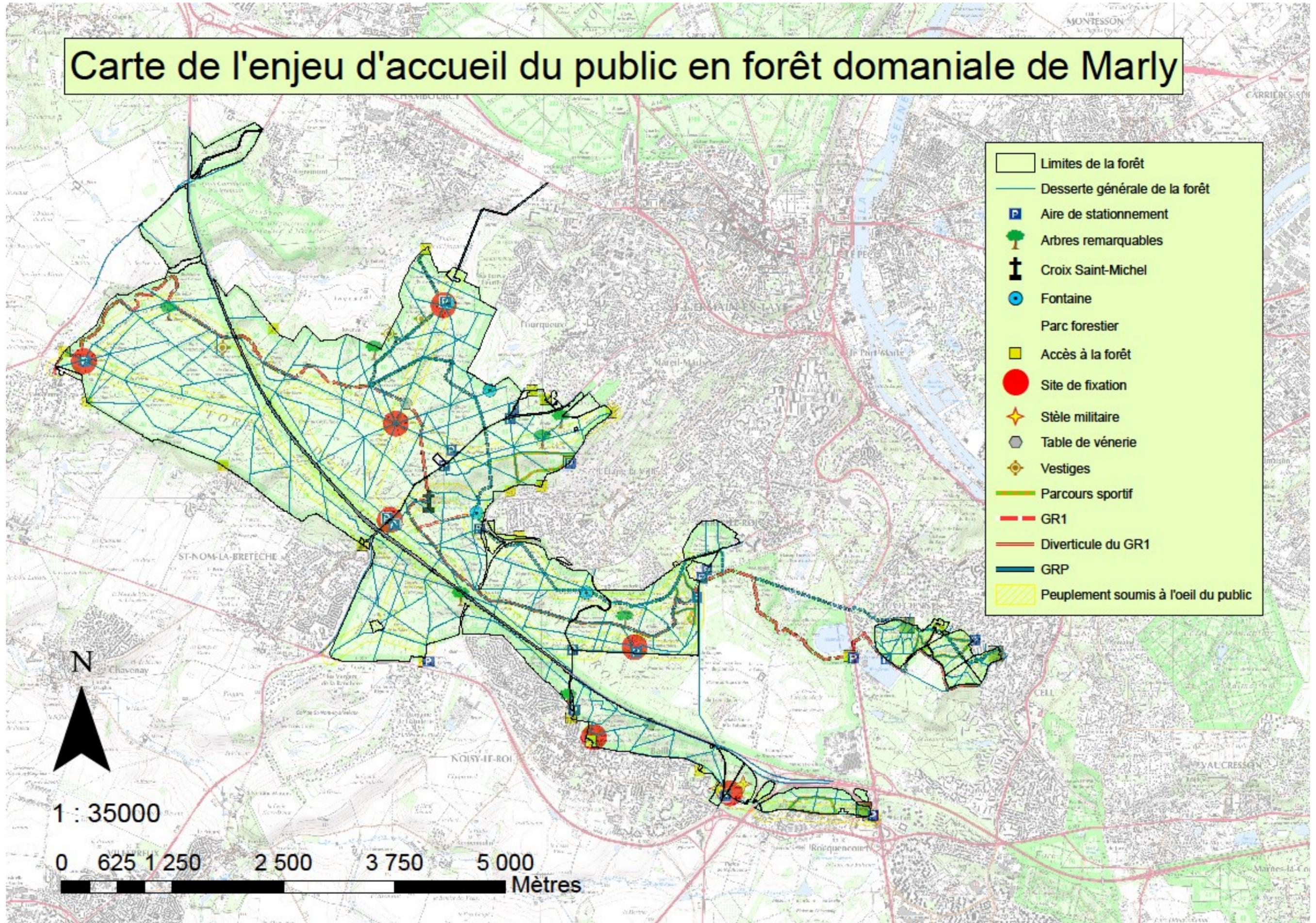
Carte de répartition des principaux enjeux en forêt domaniale de Marly



Annexe n° 5 :

Carte de l'enjeu d'accueil du public en forêt
domaniale de Marly

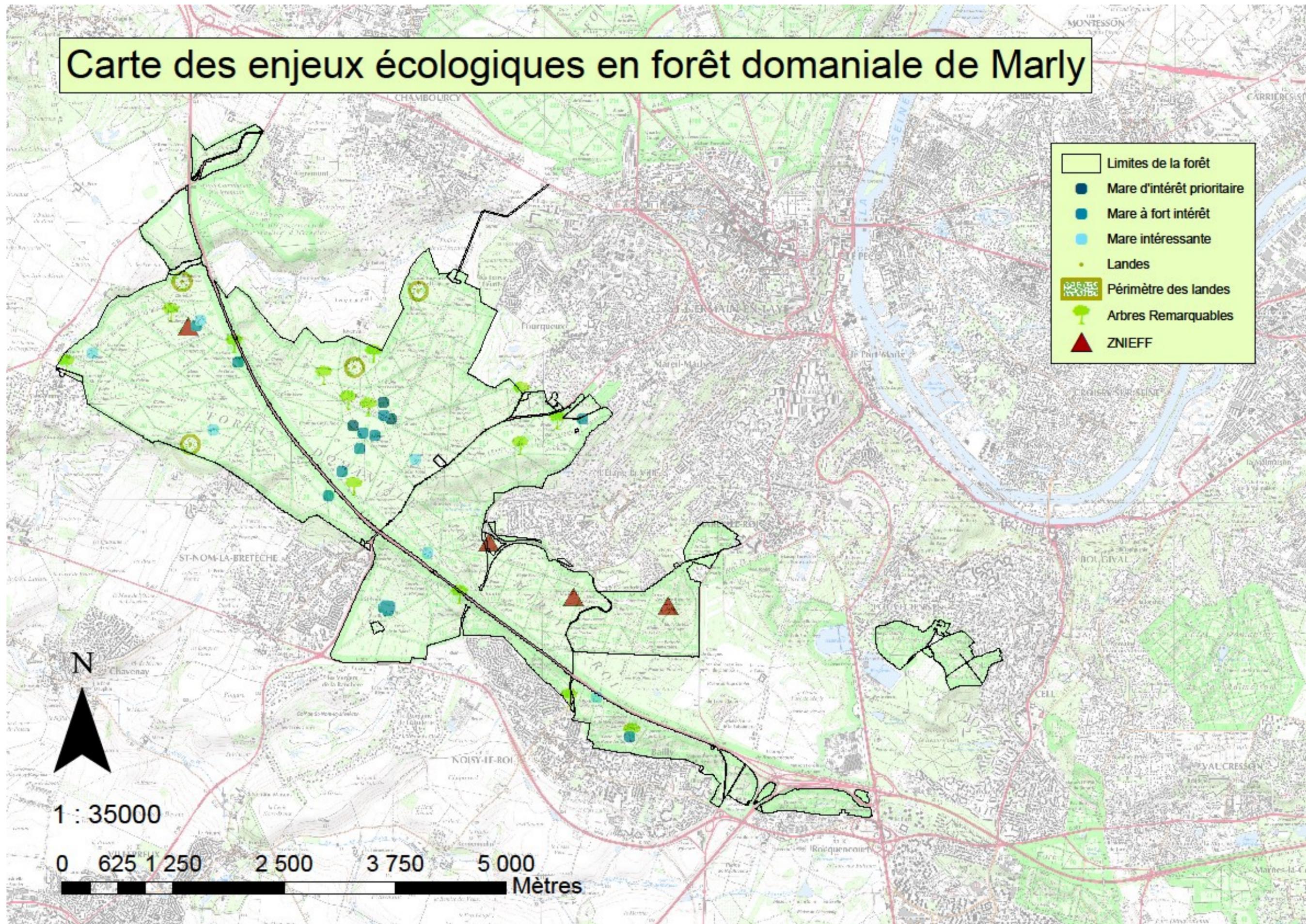
Carte de l'enjeu d'accueil du public en forêt domaniale de Marly



Annexe n° 6 :

Carte des enjeux écologiques en forêt domaniale
de Marly

Carte des enjeux écologiques en forêt domaniale de Marly



Annexe n° 7 :

Carte de l'enjeu de production en forêt de Marly

Carte de l'enjeu de production en forêt domaniale de Marly

	Limites de la forêt
	Enjeu de production faible
	Enjeu de production moyen
	Enjeu de production fort



1 : 35000

